

ASSEMBLEE GENERALE du 30 06 2020 (en visioconférence,
soit près de 6 heures d'enregistrement)

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

- Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse, représenté par Monsieur Didier LACROIX, Chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Madame Anne BENNET, adjointe à la sous-directrice de l'action éducative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO C2
- Monsieur Didier LACROIX, Chef de service, Adjoint à Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Christian AUDEGUY, Conseiller technique Sport, DGESCO
- Monsieur Vincent SOETEMONT, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Madame Christine JEANNIN, Cheffe du bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré (B2-2), D.G.R.H.
- Madame Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL, Cheffe de service, Adjointe à Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représentée par Monsieur Christophe BRUNELLE, Délégué national à la vie lycéenne, DGESCO
- Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur de l'académie de Créteil représenté par Monsieur Yohan BLONDEL, Directeur de Cabinet auprès du Recteur
- Monsieur Gilles PÉCOUT, Recteur de l'Académie de Paris, représenté par Monsieur Jean-Michel COIGNARD, Directeur de l'Académie de Paris
- Monsieur Mathieu BLUGEON, Directeur académique des services de l'Education Nationale du Gers
- Madame Valérie DEBUCHY, Directrice académique des services de l'Education nationale de Seine-et-Marne
- Monsieur Bernard ANDRÉ, IGESR Groupe EPS
- Monsieur Jean-Marc SERFATY, IA IPR EPS Créteil
- Monsieur Olivier CALAIS, IA IPR EPS Lille
- Monsieur Kévin CHEVALIER, IA IPR EPS Paris

- Madame Rosine CAPRISTO, Principale du Collège Lucie Aubrac, Doubs
- Madame Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Pierre Bertone, Antibes
- Madame Catherine DONOHUE-WEILL, Principale du Collège Daniel Mayer, Paris 18^e
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée
- Monsieur Philippe ROUX, Proviseur du Lycée des Métiers de bouche et d'hôtellerie, Etioilles
- Docteur Brigitte MOLTRECHT, Médecin scolaire, Conseillère Technique, DGESCO

MINISTERE DES SPORTS

- Madame Roxana MARACINEANU, Ministre des sports, représentée par Monsieur Jean-François HATTE, Sous-Directeur du pilotage et de l'évolution des politiques publiques du sport
- Monsieur Gilles QUÉNÉHERVÉ, Directeur des sports, représenté par Madame Christèle GAUTIER, Cheffe du bureau de l'élaboration des politiques du sport (DS.1A), Cheffe de projet Stratégie nationale sport santé
- Madame Nathalie CUVILLIER, Adjointe au Directeur des sports, représentée par Monsieur Benjamin COUBARD, Adjoint à la cheffe du bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport
- Monsieur Jean-François HATTE, Sous-Directeur, Direction des sports, représenté par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Direction des sports, Bureau DS B1
- Monsieur Bruno BETHUNE, Inspecteur Général de l'Education, du Sport et de la Recherche
- Monsieur Philippe SULTAN, Inspecteur Général de l'Education, du Sport et de la Recherche
- Madame Marie-France CHAUMEIL, Inspectrice Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche
- Monsieur Mathieu LATIEULE, représentant l'Inspection de la Jeunesse et des Sports
- Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines
- Monsieur Ghani YALOUZ, Directeur Général de l'INSEP, représenté par Madame Laurence BLONDEL, Accompagnement au projet de performance des sportifs de haut niveau

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

- Madame Marie-Hélène DUPRÉ, Inspectrice en EPS au ministère de l'agriculture

CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE

- Monsieur Symphore BOUAKA, élu CNVL, académie de Créteil
- Monsieur TERENCE JIMBLET, élu CNVL, académie de Nancy/Metz

COLLECTIVES TERRITORIALES

- Monsieur Mohamed MOULAY, Vice-Président Région Centre-Val de Loire, délégué aux sports
- Monsieur Henri NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège, représentant l'Association des Départements de France (ADF)

FEDERATIONS ET SYNDICATS

- Monsieur André GIRAUD, Président de la F.F. d'Athlétisme, représentant le C.N.O.S.F., représenté par Monsieur Didier VAREECKE, Vice-Président de la LBA
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF, Président d'honneur de la F.F. de Badminton
- Professeur Jean-François SAUTEREAU, Président de la F.F.S.U., représenté par Monsieur Vincent ROGNON, Directeur national de la F.F.S.U.
- Madame Véronique MOREIRA, Présidente de l'U.S.E.P., représentée par Monsieur Benoît LASNIER, Directeur national de l'USEP
- Monsieur Vincent MICHAUD, Directeur du Service Régional UNSS Poitiers
- Monsieur Franck DUFOUR, Directeur Départemental UNSS Béarn Soule
- Monsieur Gérard POMMIER, Président de la P.E.E.P., représenté par Madame Claudine HERVY, Trésorière Générale adjointe, P.E.E.P.
- Madame Karine AULIER, Administratrice nationale F.C.P.E.
- Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Séverine BERTRAND, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Nathalie BOJKO, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Camille JACQUES, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Andjelko SVRDLIN, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Elisabeth ALLAIN-MORENO, Déléguée nationale EPS - S.E./UNSA

ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Ronsard, Vendôme, académie d'Orléans-Tours
- Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, Baléone, académie de la Corse

- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonnay Boutonne, académie de Poitiers
- Monsieur Eric OLIVERO, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Corot, Savigny sur Orge, académie de Versailles
- Monsieur Lionel GIRAUDON, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Nelson Mandela, Bordeaux, académie de Bordeaux
- Monsieur Mehdi HENNOUNI, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Camille Claudel, Civray, académie de Poitiers
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Jean Jaurès, Montfermeil, académie de Créteil
- Monsieur Loïc DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Albert Camus, Lumbres, académie de Lille
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes, académie de Rennes
- Monsieur Pierre HONNORÉ, enseignante EPS, animatrice AS, élu des AS, Lycée Dumont d'Urville, Toulon, académie de Nice
- Monsieur Thomas MANTEAU, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Rabelais, Angers, académie de Nantes
- Madame Maud KESSLER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Lycée Lucas de Nehou, Paris, académie de Paris
- Monsieur Christophe BISQUERT, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Gustave Eiffel, Armentières, académie de Lille
- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LEGTA Saint Lo Thère, Le Hommet d'Arthenais, académie de Caen

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

MINISTERE DES SPORTS

- Monsieur Eric QUENAULT, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Vincent DE PETRA, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Responsable du pôle Sport, DRJSCS

FEDERATIONS et SYNDICATS

- Monsieur Didier GEORGES, représentant le SNPDEN UNSA
- 1 représentant de la F.C.P.E.

I) Ouverture par Didier LACROIX, représentant le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse

Didier LACROIX remercie les membres d'être à nouveau présents à cette assemblée générale en visioconférence, s'assure du quorum avant de passer à la lecture des déclarations liminaires.

II) Déclarations liminaires

Benoît HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U.

Bonjour à toutes et tous,

En premier lieu, je tiens au nom du SNEP-FSU à souhaiter la bienvenue à l'ensemble des nouveaux membres constituant cette assemblée générale. Emettons le vœu qu'ensemble nous ferons progresser encore le sport scolaire. Les instances se renouvellent, les conseils départementaux de l'UNSS ont partout été installés, les conseils régionaux pas tout à fait encore mais quid des représentants élèves ? Où en sommes-nous du local au national ?

Nous arrivons au terme d'une année qui aura été très difficile. La pandémie de COVID19 aura mis à l'arrêt l'ensemble du système éducatif même si le lien avec les élèves n'aura pas été rompu grâce à la mobilisation et l'engagement sans faille des personnels dans des conditions extrêmement dégradées. Le sport scolaire, lui, aura été à l'arrêt total. Pourtant, lors de la phase de déconfinement progressif, alors même que l'enseignement de l'EPS était bien souvent empêché par des directives d'établissements ou par des contraintes insurmontables liées au respect des mesures sanitaires et des possibilités matérielles, la mobilisation des acteurs via les associations sportives aurait pu, aurait dû être envisagée. Nul besoin de 2S2C, nul besoin d'aller chercher en dehors de l'Ecole ce qui existait en son sein et dont personne ne semble avoir pris la mesure et le potentiel. Preuve s'il en est que le sport scolaire doit encore progresser pour être beaucoup plus visible et repéré dans le système éducatif, pour être réellement partie intégrante de ce service public.

L'UNSS n'est ni une association complémentaire, ni un opérateur de l'Education nationale comme on a pu l'entendre ou le percevoir. C'est une construction sui generis qui est de fait au cœur du système public d'éducation, présidée par le ministre de l'Education nationale, et qui a choisi pour mode de fonctionnement le modèle associatif. Cette particularité lui confère des possibilités d'action qui ont été niées en se mettant au service d'autres.

Pour que le sport scolaire de second degré puisse se développer et être accessible au plus grand nombre, il y a aussi des conditions sur lesquelles il faut agir. Et, une des premières choses à faire, nous n'avons de cesse de le répéter, c'est de permettre la libération pour tous les élèves du mercredi après-midi. Plus nous portons cette exigence et plus les mercredis libérés disparaissent des emplois du temps des élèves. Il y a là un enjeu essentiel notamment en lycée si on veut encore faire progresser la structure. Il faut que le ministère en prenne conscience et agisse en ce sens. Cela nécessitera probablement des aménagements, cela nécessitera probablement de regarder les effets induits par la réforme des lycées mais, à un moment donné, il faut prendre les choses en main et cesser les doubles discours.

Le déconfinement ne marque pas, loin s'en faut, la fin du trouble généré par les modalités mises en œuvre pour le maintien du lien scolaire. Les discours et projets ministériels génèrent la confusion et les amalgames faisant perdre tous repères pourtant essentiels sur le champ éducatif. Le scolaire, le périscolaire, l'extra-scolaire voient leurs frontières disparaître. Après avoir fait l'école sans l'école et en dehors d'elle, on fait du temps des vacances un temps d'école. Voici venu le temps des « vacances apprenantes », de « l'école ouverte buissonnière », de « l'été du pro », des « colos apprenantes »... Tout est devenu Ecole quand l'Ecole a tant de mal à se réinstaller. On ne revoit pas les réformes, on ne revoit pas les moyens (DGH d'établissements

non changées, suppressions de postes toujours d'actualité), comme si rien ne s'était passé mais on met de l'École dans tous les temps de vie, sur tous les lieux. L'École est partout et finit par ne plus être nulle part... Comme si tout s'était arrêté pendant l'épidémie, que le travail « confiné » n'avait pas demandé beaucoup d'énergie et qu'il n'y avait nul besoin d'évasion, de repos, de vraies vacances ! Ce type de construction n'est pas si éloigné de la campagne de dénigrement sur les élèves décrocheurs sans qu'on en cherche les raisons ou bien encore des « profs décrocheurs ». Une culpabilisation renvoyant la responsabilité à chacun de rattraper ce qui n'aurait pu être acquis comme s'il ne s'était rien passé... On cherche à rattraper un retard évitant une réflexion en profondeur sur l'École de demain qui ne devrait plus être celle d'hier tant la crise aura révélé, si besoin en était, la profondeur des inégalités sociales et scolaires.

Depuis le confinement, à marche forcée, à coup de visioconférences incessantes, tous les projets de réforme ont continué d'avancer. La période a été extrêmement lourde et les calendriers intenable. Aujourd'hui en est encore une preuve puisqu'il nous a fallu faire un choix entre la participation à l'Assemblée Générale de l'UNSS et le Conseil Supérieur de l'Éducation... Il n'est plus possible de fonctionner de la sorte !

S'agissant de la valorisation du sport scolaire, comment comprendre l'absence de prise en compte pour le baccalauréat professionnel des sportifs de haut niveau et des sportifs de haut niveau scolaire ? Dans ces mêmes assemblées générales on s'enorgueillissait de cette valorisation de parcours exceptionnels d'élèves ayant satisfait aux exigences du plus haut niveau. Maintenant, on nous dit que des difficultés techniques empêchant de rattacher cette note à une note d'épreuve ayant disparue, on pourra prendre en compte ces éléments. C'est proprement scandaleux ! Il n'y a aucune raison de se masquer derrière une technicité quelconque. Quand il y a volonté politique, il est toujours possible de faire les choses. Cela montre juste le mépris avec lequel est traité tout ce qui relève d'un parcours sportif. Aurait-on imaginé cela possible s'il s'était s'agit d'une valorisation d'un élément de culture mathématique, littéraire ou autre ? Nous demandons au ministère de trouver urgemment les voies et moyen de prendre en compte ces situations d'élèves à qui on a présenté ces éléments. C'est une question de justice et d'équité entre la voie professionnelle et la voie générale.

En cette fin d'année, ce qui importe pour l'ensemble des enseignants mais aussi des élèves et de leur famille c'est de connaître les conditions de la rentrée scolaire 2020/2021. Quels sont les scénarii en fonction de la situation sanitaire ? Comment va se projeter le sport scolaire dans cette rentrée qui sera tout sauf normale ? Quels sont les aménagements travaillés au sein de notre structure ? Bref de nombreuses questions sur lesquelles nous n'avons aucune vision, aucune perspective alors que ce serait le plus urgent.

Vous l'aurez compris, doutes, inquiétudes, questions mais aussi fatigue, incompréhension et colère face à ce qui nous est proposé, c'est là l'état de nos collègues. Des projets respectueux de leurs métiers, de leur engagement, donnant des perspectives claires, ambitieuses et valorisantes tant pour eux que pour leurs élèves, voilà ce qui est fortement attendu !

Pour terminer, le CA n'ayant pu se prononcer sur le vœu du SNEP-FSU demandant la neutralisation de l'augmentation du prix de la licence compte-tenu de la situation qui a mis à l'arrêt les activités et donc une réduction drastique des dépenses budgétées, nous soumettrons donc ce même vœu à l'appréciation de l'Assemblée Générale.

Nathalie VITALI, élue des AS, animatrice d'AS, académie de Corse :

Nous sortons progressivement d'une crise sanitaire sans précédent qui a mis à l'épreuve la population française et l'ensemble des organisations de notre société. Le système scolaire a été particulièrement déstabilisé avec un confinement de plus de deux mois qui a tenu à distance de leur établissement respectif tous les élèves et l'ensemble des professeurs.

Cette période de confinement, puis la reprise progressive et contrainte par des protocoles sanitaires pas toujours applicables, auront été particulièrement traumatisants pour les esprits, la motivation, la santé morale et physique des adolescents. Dans le cadre du sport scolaire, de nombreuses initiatives ont été

menées en distanciel : course d'orientation virtuelle à travers le territoire, challenge « Garde la forme avec ton A.S », questionnaire Maracuja... et autres actions diverses. Néanmoins, ces initiatives adaptées au contexte sanitaire ne sauraient être envisagées comme le sport scolaire de demain remplaçant les activités sportives et artistiques de nos A.S. comme semble vouloir nous le proposer les e-rencontres.

De plus, le sport scolaire du confinement ne doit pas faire oublier toute l'activité déployée pour nos élèves dans nos AS au quotidien et plus particulièrement les mercredis après-midi. L'annulation de toutes les phases finales des compétitions, de tous les championnats et des rassemblements exceptionnels nous interpellent. Les grands événements seront-ils reconduits l'année prochaine ? (le report des gymnasiades est-il envisagé ?)

Pendant ces trois mois, la réactivité, la disponibilité et le professionnalisme du corps enseignant ont maintes fois été salués par les parents et relayés par les médias. Mais c'est paradoxalement le moment qu'a choisi le Ministère de l'Education Nationale pour planifier et déployer le dispositif 2S2C (Sport-Santé-Culture-Civisme). Monsieur Lacroix, représentant du Ministre lors du conseil d'administration du 19 mai avait pourtant laissé entendre que ce dispositif ne serait que provisoire. La circulaire du 04 mai 2020 organise pourtant l'encadrement des élèves pour des activités sportives et culturelles par des intervenants extérieurs à l'Education Nationale, issus des milieux associatifs, municipaux ou fédéraux. Si nous pouvions comprendre l'intérêt que pouvait présenter le 2S2C pour les élèves et leur famille en période de déconfinement, nous sommes en désaccord complet avec l'orientation de M. BLANQUER qui présente ensuite ce dispositif comme un des éléments centraux pour « l'école de demain » (déclaration au Sénat le 19 mai 2020).

Nos inquiétudes exprimées lors du dernier conseil d'administration n'ont pas trouvé de réponses précises. Pourrions-nous aujourd'hui connaître la position claire et officielle du Ministère de l'Education Nationale, de l'Inspection Générale et celle de notre Direction Nationale à propos de ce dispositif ?

Avec des moyens annoncés à hauteur de 250 000 000 d'euros, ce dispositif est à ce jour mis en place de manière inéquitable. Les conséquences sont immédiatement perceptibles dans le secondaire puisque les cours d'E.P.S. et l'U.N.S.S. sont placés en concurrence directe quant à l'accès aux installations sportives avec l'animation des 2S2C en primaire. Cela ne s'arrête pas là, puisqu'à notre connaissance, dans les académies de Limoges, Nice ...et d'autres, des collègues se voient contraints de réorganiser les emplois du temps pour s'adapter à la mise en place de ce dispositif. Nous réfutons cette mise en concurrence avec les milieux associatifs et fédéraux avec lesquels nous travaillons de manière complémentaire depuis longtemps. L'E.P.S. et le Sport scolaire relèvent de l'Education nationale avec des exigences de service public. Chaque établissement, sous la direction du Président d'A.S., doit pouvoir continuer à proposer une association sportive attractive, à moindre coût, adaptée aux profils de tous les élèves, engagée dans la dynamique du district, orientée vers les compétitions et les rassemblements départementaux, académiques ou nationaux, avec des installations disponibles le mercredi après-midi. Les élèves pourront ainsi continuer à s'engager dans des A.P.S.A. diversifiées ; ils pourront également s'investir dans les fonctions de juges, d'arbitres, de reporters ou de secouristes. Saluons au passage le travail essentiel et conséquent effectué par les coordonnateurs de Districts. Profitons-en pour rappeler ici que les enveloppes de financement pour les rémunérer n'ont pas augmenté depuis plusieurs années ; au vu des ambitions affichées dans le P.N.D.S.S., et à travers le projet en cours « Génération 2024 », il apparaît urgent de revoir à la hausse leur indemnisation. Ce sont les conditions sine qua non d'un sport scolaire du second degré égalitaire et performant.

D'autre part, en ce qui concerne le financement des A.S., nous nous interrogeons sur la gestion par l'A.N.S. des différentes demandes et sur les modalités d'attribution des fonds alloués. Cela risque de poser des problèmes de lisibilité et d'équité dans la gestion des finances à l'échelle des départements et par suite sur les actions menées dans les districts. Nous attendons des réponses précises également sur les modifications budgétaires imposées par les perturbations liées à la crise du COVID.

Par ailleurs, nous tenons à soulever une fois encore les nombreux problèmes qui ont eu lieu tout au long des dernières élections UNSS. Nous souhaitons vivement que pour les prochaines échéances électorales, des modalités communes et explicites soient envoyées à chaque service déconcentré et à chaque étape de la procédure de vote pour une uniformisation sur tout le territoire. Dans ce sens, nous souhaitons participer aux groupes de travail sur la préparation de ces futurs temps électoraux. De plus, nous reformulons notre demande récurrente pour que les élu-e-s des A.S. puissent bénéficier d'un espace de communication avec les animateurs d'A.S. et les A.S. sur les sites UNSS afin d'améliorer notre communication avec celles et ceux qui nous ont élus et que nous représenterons pour ces quatre prochaines années.

Pour conclure, soyez assurés que les AS que nous représentons, fières de promouvoir les pratiques sportives et artistiques pour toutes et tous, sans attendre en retour quelques badges que ce soit, seront vigilants au respect des bonnes conditions de déroulement des entraînements et des compétitions à venir et leurs animateurs et animatrices continueront de s'investir pour un sport scolaire démocratique et ambitieux.

Elisabeth ALLAIN-MORENO, Délégué nationale EPS pour le SE-UNSA :

Voilà 3 ans que je siége dans les instances UNSS au titre du Syndicat des enseignants de l'Unsa, et autant de temps que je m'interroge quant aux intentions de notre ministre sur sa politique de « sport à l'école ».

Entre une volonté affichée, affirmée même, de promouvoir la pratique sportive de tous nos élèves d'une part et la réalité des dispositifs aussi confus qu'éloignés des possibles d'autre part, il reste aujourd'hui très difficile de comprendre, de décrypter, et ce malgré beaucoup d'efforts et d'appel au dialogue, les enjeux visés et les chemins empruntés pour les atteindre.

On aurait voulu inquiéter la profession quant à l'enseignement de l'EPS et la mission éducative du sport scolaire à l'école que l'on ne s'y serait pas mieux pris...

Pourtant les leviers pour réussir la politique éducative en matière de parcours sportif de tous les élèves ne manquent pas : la construction du nouveau plan national de développement du sport scolaire de l'UNSS et les événements phares de la fédération, la dynamique participative de l'Usep avec son congrès des enfants et ses actions innovantes, et ce dès la maternelle, mais aussi la réforme de la formation des enseignants, la réforme des lycées, l'accueil des JOP en 2024, la réorganisation de la gouvernance du sport, ...

S'ils ont bel et bien été repérés par notre ministère, ils ne semblent pas avoir été mis au cœur des enjeux mais plutôt juxtaposés sans coordination, sans optimisation, utilisés partiellement, et surtout sans concertation avec la profession elle-même. Or sans la confiance, sans l'adhésion de cette dernière, il sera difficile de parvenir à faire évoluer, avancer l'accès de tous nos élèves à une pratique sans frontières temporelle, géographique, sociale, structurelle et culturelle.

Le dernier exemple de programme, parachuté sur fond de déconfinement, est bien sur le 2S2C pour lequel je ne rappellerai pas mon propos du dernier conseil d'administration pour ne pas faire trop long.

A l'Unsa Education et au SE-Unsa, nous avons apprécié le dialogue ouvert, il était attendu, sur le 2S2C vendredi dernier avec les représentants de la profession, par lequel nous avons pu exprimer nos doutes et nos attentes. Au-delà d'être entendus sur les dysfonctionnements relevés, les limites pointées, nous espérons continuer d'être associés à ces échanges quant aux perspectives envisagées.

Nous l'avons souligné :

- la quasi absence de mise en œuvre du 2S2C dans le 2nd degré, qui n'est pas simplement liée à une réouverture des établissements postérieure aux écoles, doit permettre de tirer les bonnes conclusions quant aux expertises déjà existantes par le métier des enseignants d'EPS y compris dans leur missions de sport scolaire ;
- dans le 1^{er} degré, les missions, les temps, les lieux et les besoins matériels de chaque profession intervenant auprès de l'enfant doivent être clairement et collectivement définis, complémentaires les uns des autres et non concurrentiels, afin de respecter les prérogatives et les responsabilités de chacun ; pour le SE-Unsa et l'Unsa Education, si la question cruciale des rythmes scolaires doit être reposée, alors qu'elle le soit en concertation avec tous les acteurs et en cohésion avec les réalités locales.

Je l'ai évoqué dans mon début de propos mais j'y reviens car il a ponctué une grande partie de l'année et nous sommes invités à le voter lors de cette AG, le PNDSS. Si au SE-Unsa, nous continuerons toujours de préconiser un plan national de développement du sport scolaire de la maternelle au lycée, et même à l'université, co-construit par les acteurs intervenant à chaque âge de l'enfant, je tiens à souligner notre appréciation de l'esprit collaboratif et de l'écoute du terrain qui ont irrigué l'ensemble des travaux du comité de pilotage tout au long de cette année, un comité de pilotage (copil) nourri de données et outillé pour permettre une réelle qualité de travail.

Si j'ai opté pour ce regard sur ces 3 dernières années et un rappel de ce que nous portons au SE-Unsa, c'est aussi parce que cette AG est la dernière à laquelle je siége au titre de mon organisation. Ayant changé de fonction il y a peu, je laisserai dès la rentrée de septembre la place à un autre représentant Unsa qui aura à cœur de poursuivre le travail avec les fédérations du sport scolaire et l'ensemble des acteurs le faisant vivre afin de co-construire toujours mieux le sport scolaire de demain !

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai participé durant ces 3 années aux différentes instances, aux différents travaux de l'UNSS et contribué à leurs évolutions.

Je remercie chacune et chacun pour les relations de confiance et de partenariat témoignées.

Didier LACROIX : Ces déclarations liminaires soulèvent un certain nombre de problématiques : les 2S2C, la question de la prise en compte des sportifs de haut niveau au baccalauréat, la neutralisation du coût des licences. Tous ces points faisant l'objet de questions particulières seront traités au fur et à mesure. Le plan national de développement du sport scolaire fait aussi partie d'un point à l'ordre du jour. Monsieur LACROIX cède la parole à Madame COSTANTINI au sujet des élections à l'UNSS.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, a missionné son adjoint, Monsieur Mehdi RAHOU, pour la mise en place des prochaines élections. Un travail avec le ministère a commencé sur cette nouvelle procédure en lien avec les élections. Le processus électif de cette année vient juste de se terminer. Un premier bilan à partir de toutes les remontées va être établi. Les trois prochaines années vont nous permettre de faire des propositions pour produire la circulaire mise en œuvre pour les prochaines élections dans quatre ans. Un groupe de travail sera mis en place. Il faut d'abord faire le point de tous les éléments de la circulaire et de ses points défailants dans la procédure car celle-ci n'a pas permis de rendre compte de cette dimension associative et démocratique souhaitée dans les instances du sport scolaire.

Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen :

Les élèves de l'enseignement agricole public étant exclus des représentations élèves, car il n'y a pas d'instance de vie lycéenne dans les établissements agricoles publics, Monsieur Raynal se demande s'il n'y aurait pas la possibilité de changer les statuts, de manière à ce que les élèves de l'enseignement agricole public puissent aussi représenter les élèves dans les instances départementales, régionales et nationales.

Réponse de Nathalie COSTANTINI : L'enseignement agricole participe de manière active à nos activités sportives. Il n'existe aucun relai avec le ministère de l'agriculture.

A l'AG dernière, la représentante de l'inspection agricole nous avait déjà interpellé à ce sujet.

Malheureusement, un changement d'intervenant a eu lieu et aucune opportunité ne s'est produite pour nous donner les chances de travailler ce sujet.

Pour l'instant, la convention n'acte que la représentation d'un membre du ministère de l'agriculture sur notre AG. Il faudrait aussi envisager tout le travail sur la représentation des élèves sur nos instances. Cette année, un travail a eu lieu avec les centres d'apprentis (CFA). La direction sportive des CFA a pris contact avec l'UNSS. Dans l'immédiat, aucun temps de travail avec l'enseignement agricole n'a été réalisé.

Marie-Hélène DUPRÉ, Inspectrice en EPS au ministère de l'agriculture : Il s'agit d'un projet sur lequel le ministère de l'agriculture souhaite avancer. Des contacts sont à prendre pour la rentrée prochaine pour qu'une convention soit écrite et signée entre le ministère de l'agriculture et l'UNSS.

III) Approbation du PV de l'AG du 28 janvier 2020

Emmanuel LESNE, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS académie de Rennes :

Sur le PV de l'AG du 28 janvier dernier, les élu(e)s des A.S. ont plusieurs remarques à exprimer.

Sur différents sujets, des questions ont été posées ou des indications ont été annoncées mais celles-ci n'ont pas été confirmées. Pourtant, depuis l'A.G. dernière (janvier 2020), certains points ont été finalisés sans figurer dans le P.V., ce qui rend difficile le suivi des sujets.

Voici quelques exemples concrets pour illustrer notre propos :

P.8 : question de Denis LECAMP sur le hiatus entre les différents services juridiques lors des élections 2019 des élus des A.S. – Une réponse est annoncée pour la fin de l'A.G. (lors des QD) mais elle n'est pas faite.

Approbation du PV de l'AG du 21/05/2019 :

P.10 : question de Denis LECAMP sur les produits d'exploitation relative à l'A.G. du 21 mai 2019 – Une réponse est toujours attendue.

Exercice 2019 :

P.11 : question de Denis LECAMP à propos des A.S. non affiliées - Une réponse est annoncée pour la fin de l'A.G. mais elle n'est pas faite.

Ces réponses ont été faites partiellement lors du C.A. du 19 mai 2020.

Prévisionnel 2020 :

P.12 : annonce que les sommes attribuées par l'A.N.S. devront être confirmées, suite à une question de Denis LECAMP.

Ont-elles été confirmées ?

P.13 : question d'Emmanuel LESNE concernant les subventions prévues des Conseils régionaux - Au vu du réalisé 2019, y-a-t-il eu une modification du prévisionnel 2020 ?

Rapport général 2018-2019 :

P.16 : intervention de B. ANDRE (I.G.E.S.R. Groupe E.P.S.) sur la valorisation du parcours des élèves de l'A.S. via O.P.U.S.S. pour Parcoursup – Quelle est l'avancée des travaux ?

P.17 : question de Thomas MANTEAU sur la tenue des instances et la validation des budgets des S.D. et S.R. UNSS, ainsi que sur l'augmentation du contrat licence pour 2020 - Pas de réponse.

P.18 : Déclaration de Mme COSTANTINI sur les crédits de l'A.N.S. : « Pour les régions et les départements, des thématiques seront identifiées pour pouvoir augmenter le nombre de pratiquants d'une A.S. sur les animations à construire. En juin 2020, tout sera finalisé. L'agence donnera les crédits dès le mois de juillet ».

Où en est-on ?

Questions diverses :

P.18 : réponse à une question sur le recrutement – Pas d'énoncé de la question, ni de l'auteur de la question.

P.19 : question de Loïc DAROUSSIN à propos des élections des représentants des A.S – Les réponses ne sont pas satisfaisantes et nécessitent la réunion d'une commission ad hoc, comprenant des élu(e)s des A.S. qui sont au cœur de ces élections, afin d'établir un processus en phase avec les réalités du terrain.

A l'instar des « Open badges » ou des médailles attribuées aux personnels soignants - afin que nous n'ayons pas à vous décerner à l'avenir le « badge de la non-réponse ou de l'amnésie », nous souhaiterions pour rendre les P.V. des A.G. les plus limpides et lisibles possibles :

1. que les questions posées et leurs auteurs (ainsi que la date éventuelle si ce n'est pas au cours de l'AG) figurent dans le P.V. ;
2. que les réponses promises soient bien apportées au cours de l'A.G. ;
3. que si cela n'est pas possible, et quand une réponse a été apportée ultérieurement ou dans une autre instance (C.A. par exemple), qu'elle soit annexée dans le P.V. de l'instance.

Tous ces éléments permettraient de gagner en cohérence et amélioreraient la communication et le suivi des sujets traités.

Nous allons nous abstenir sur le vote de ce P.V., mais, si à l'avenir nous ne constatons pas d'améliorations dans les moyens mis en œuvre pour communiquer les réponses à nos questions, nous voterons contre.

Réponse de Didier LACROIX : Le PV d'une instance se doit de refléter uniquement les propos tenus.

Le PV constate des argumentations mais n'a pas vocation à être enrichi d'éléments inconnus au moment de la tenue de l'instance. Le PV ne doit retracer que les propos du 28 janvier. Monsieur Lacroix, en revanche, comprend que les questions non abouties, puissent continuer à être creusées en CA, lors de GT, à l'AG suivante. Le souci d'informations est tout à fait légitime.

Réponse de Nathalie COSTANTINI : Madame Sylvestre reprend le PV avec le plus de précisions possibles pour essayer de retracer nos propos et nos discussions. Les PV sont repris le plus tôt possible après nos assemblées pour que nos échanges soient retracés le plus fidèlement possible.

Emmanuel LESNE : Les élus des AS se rendent compte simplement que des annonces faites au cours d'une AG n'ont finalement parfois pas eu les réponses escomptées au moment des questions diverses. Il est important que toute question émanant des questions diverses, se rapportant à l'ordre du jour, puissent être clairement traitées.

Didier LACROIX souscrit à cette proposition de manière à enrichir les débats.

Loïc DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS académie de Lille : Les exemples cités ne sont issus que d'un seul PV. Il s'agit de questionnements à l'intérieur de l'instance mais aussi des questionnements envoyés au préalable. Il comprend qu'une AG n'est pas forcément réponse.

Mais, dans les questions diverses, les élus des AS qui essaient dans leurs questionnements d'être le plus concis possible, attendent des réponses précises. Or, toutes ces réponses précises ne sont pas forcément données à des questions envoyées au préalable.

Didier LACROIX distingue bien les préoccupations des élus des AS pour obtenir le maximum d'informations. Pour autant, il réaffirme que le PV n'est pas le bon outil pour retranscrire toute l'architecture des éléments portés hors de la tenue de l'AG. Le PV est circonstancié à la séance de l'AG.

Après l'ensemble de ces échanges, il procède à l'approbation du procès-verbal de l'AG du 28 janvier 2020. Le procès-verbal a été soumis au vote. Sur les 63 membres présents, 42 ont pu s'exprimer à travers le mode de vote électronique. Le résultat est de 29 pour et 13 abstentions.

IV) PRÉSENTATION ET ARRÊTÉ DES ETATS FINANCIERS 2019

Emma DECRENISSE, Secrétaire générale : Au niveau des coûts 2019, les produits totalisent un montant de 32.830.147€ avec une différence négative d'1 million presque par rapport au budget prévu. L'UNSS n'a pas reçu des conseils régionaux ce qu'elle espérait, même si la subvention des conseils généraux a été plus importante.

Au niveau des charges et des salaires, 6.900.000€ avaient été budgétés. L'UNSS n'a fait que 6.895.000€, elle aurait pu faire un peu moins. Comme il restait un delta, l'UNSS a provisionné dans les comptes 2019 pour accorder une prime de pouvoir d'achat au personnel de droit privé, versée en 2020, raison pour laquelle l'UNSS se retrouve à 6.900.000€, proches de ce qui avait été budgété. Si cette prime réclamée par le personnel de droit privé depuis longtemps n'avait pas été accordée, l'UNSS se serait retrouvée avec 70.000€ de moins. Pour le fonctionnement, des efforts ont été réalisés avec 200.000€ de moins.

Sur l'animation sportive, les 22.890.000€ annoncés n'ont pas été faits au niveau des services. En revanche, la direction nationale a augmenté sa participation. Elle était l'année dernière de 6.200.000€ ; cette année, elle est de 7.000.000€. La direction nationale a reversé aux SR et aux SD 800.000€ de plus.

Sur la partie produits et par rapport à la subvention du ministère des sports, il avait été budgété 1 million d'euros. L'UNSS a obtenu 930.000€. 679.000€ ont été aujourd'hui consommés. Dans les 930.000€ reçus, 250.000€ sont pour les organisations futures, raison pour laquelle cette somme ne peut apparaître et ne figurera qu'au bilan 2020.

Le résultat obtenu des 960.000€ se retrouve au niveau des SR et des SD. Les subventions arrivent souvent tardivement. Sur le point d'étape 2020, les attendus étaient beaucoup plus bas.

Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Caen :

Nous constatons le doublement de la somme prévue à la ligne : communication (413 898€)

Pouvez-vous être plus précis, détailler cette ligne qui nous paraît très générale ?

Réponse d'Emma DECRENISSE : Il avait été décidé l'année dernière de scinder une partie de la communication avec l'animation. Il avait été remis une partie de la communication dans l'animation sportive à caractère promotionnel. 550.000€ avaient été budgétés. L'UNSS n'en avait dépensé que 382.000€. Comme la communication a été abaissée pour en remettre une partie au niveau de la manifestation sportive, il y a eu la première année un mauvais calibrage entre les deux budgets.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers :

Quelle proportion a été dépensée en communication et quelle part en promotion ? Cela manque totalement de lisibilité.

Réponse d'Emma DECRENISSE : La promotion a été mise en animation.

La communication budgète l'animation sportive à caractère promotionnel.

Andjelko SVRDLIN, représentant le SNEP/FSU :

A l'occasion du dernier CA UNSS, nous avons rappelé les réserves que nous avons émises sur le budget prévisionnel 2019. Nous tenons à exprimer notre désapprobation de voir un résultat excédentaire de près d'1M€ alors que de nombreuses AS sont contraintes de renoncer à participer à des rencontres et compétitions. Avec un tel résultat, l'UNSS n'a pas fait preuve de prudence mais plutôt de rétention d'une redistribution des ressources qui aurait été légitime.

En effet, les licences ont apporté 700.000€ de plus qu'en 2018 (soit +1,2M€ en 2 ans). Dans le même temps les crédits d'animation ont diminué de 400.000€ par rapport à 2018 (soit moins 921.000€ en 2 ans). Une nouvelle fois, nous regrettons vivement que ce soient les crédits d'animation régionaux qui paient le prix fort de cette baisse avec une évolution de 1,157M€ à 1,2M€. Vous comprendrez d'autant plus notre ressenti.

Nous sommes consternés de voir que les AS continuent d'être toujours plus « dans le rouge » alors que l'UNSS n'a pas distribué les crédits d'animation pour lesquels elle s'était engagée.

Quelques mots maintenant à propos des subventions ou plus exactement des questions qui attendent des réponses :

- A Monsieur le représentant du ministère de l'ENJ : lors de l'AG du 21 mai 2019 où était étudié le budget prévisionnel 2019, le SNEP-FSU avait regretté que le MENJ ne fasse pas un pas en avant en augmentant sa subvention, afin de participer lui aussi à l'effort pour conforter le budget. En effet, chaque fois qu'une augmentation des licences est décidée, les entrées supplémentaires provenant des AS et des familles courent sur 2 ans. Pourquoi ce qu'il vaut pour les AS, ne vaudrait-il pas pour le MENJ ? Monsieur GROSSE qui représentait alors le ministre, nous avait répondu que le MENJ avait déjà consenti à augmenter la subvention en 2018 et que la subvention 2019 resterait donc inchangée.

Pourtant, la subvention a en fait baissé de 38 000€.

Monsieur Lacroix, lors du CA du 19 mai dernier, vous nous avez indiqué que cette baisse tenait au fait d'un dégel des crédits qui n'avait pas été réalisé. Cette explication « technique » ne saurait nous rassurer, car comment croire que le MENJ ne puisse tenir ses engagements ? S'agit-il d'un « oubli » ou d'une réattribution de ces 38 000€ vers d'autres programmes ministériels ? Pouvez-vous nous assurer que cela ne se reproduira pas à l'avenir ?

- A Madame la représentante du ministère des Sports :

Nous connaissons tous ici le maigre budget dont vous disposez et nous mesurons les efforts et le soutien de votre ministère. A l'AG de mai 2019, vous nous aviez précisé que le ministère des Sports s'était engagé sur une convention de 3 ans avec l'UNSS et que la subvention serait reconduite. Force est de constater que cela n'a pas été cas, bien au contraire puisque nous avons constaté que les crédits étaient inférieurs de 320 000€, soit 32% de moins par rapport aux prévisions. Vous nous avez indiqué au CA du 19 mai dernier qu'il ne s'agissait pas d'une baisse mais de crédits « non consommés ». Pouvez-vous nous dire sur quelles thématiques ou actions n'ont pas été réalisées ?

Nous sommes d'autant plus inquiets que 930 000€ ont été budgétés pour 2020. Qu'en sera-t-il alors en 2021 ?

Nous avons également une question sur les 251 000€ dédiés aux actions liées aux JOP 2024. Ces fonds ont-ils tous été consommés ? Si non, à combien s'élève le total réalisé ? D'autre part, pouvez-vous nous préciser, si ces fonds font partie des 679 000€ réalisés ou s'ils s'y ajoutent ?

Nous restons très inquiets sur les subventions des conseils régionaux ou plus exactement de celles de 3 grandes régions : Hauts-de-France, PACA et particulièrement celle de l'Ile-de-France qui a diminué sa subvention de 25%.

Nous souhaitons enfin souligner le soutien indéfectible des conseils départementaux, la maîtrise du chapitre « fonctionnement » et le moindre dépassement du chapitre « communication » qui tend à infléchir la tendance dans laquelle il était engagé.

Réponse d'Emma DECRENISSE : Sur les crédits d'animation, elle annonce que pour 2020, l'UNSS s'est séparée de plusieurs prestataires, d'où une nette diminution de la communication à prévoir.

En 2019, les crédits d'animation étaient reversés mensuellement aux services. Elle confirme que les subventions des collectivités territoriales arrivent tardivement. La réception des crédits des subventions territoriales n'arrive qu'en fin d'année. Les exercices engagés par les cadres sont extrêmement compliqués. Ils engagent parfois des dépenses alors qu'ils n'ont pas l'argent.

Réponse de Didier LACROIX : Sur les subventions du MENJ, le ministère a connu une réserve de précaution en toute fin d'année budgétaire. Ce dégel n'a pas permis l'allocation de l'ensemble de la subvention promise à l'UNSS comme à d'autres associations. Le montant pour l'UNSS était de 38.000€.

Andjelko SVRDLIN : Votre réponse est très claire mais elle est très technique. Le ministère s'est engagé sur une somme qu'il ne respecte pas. La réponse donnée peut être reproduite les années futures. Le SNEP/FSU est demandeur d'un fonctionnement de confiance. Il s'agit certes d'une somme minime au regard de l'ensemble du budget mais la réponse technique ne satisfait pas le SNEP/FSU.

Réponse de Didier LACROIX : Le budget de l'UNSS ne reflète pas la complétude de l'engagement du ministère à la faveur du sport scolaire. Le ministère est présent sur le sport scolaire.

Réponse d'Anne BENNET, adjointe à la sous-directrice de l'action éducative, DGESCO C2 : Cet engagement inclut cette réserve de précaution en fin d'exercice budgétaire. L'engagement est pris sous réserve de la disponibilité des crédits en fin d'année. Jusqu'à présent, la question ne s'était pas posée car le dégel a eu lieu chaque année par Bercy en fin d'exercice. Les montants totaux indiqués dans les subventions étaient versés. Un non dégel peut se produire, et dans ce cas, cette hypothèse est déjà mentionnée dans les conventions qui sont signées avec l'ensemble des partenaires subventionnés par le ministère. L'hypothèse d'un versement, déduction faite de la réserve de précaution, fait partie de notre engagement. Il s'agit d'un pourcentage déterminé pour l'ensemble des ministères par Bercy chaque année qui, pour 2019, était de 3% et qui, pour 2020, a été porté à 4%.

Réponse de Christèle GAUTIER, Cheffe du bureau de l'élaboration des politiques du sport (DS.1A), Cheffe de projet Stratégie Nationale Sport Santé, représentant Madame la Ministre des Sports, réaffirme que la convention pluriannuelle d'objectifs signée pour les années 2018, 2019, 2020, est réalisée conformément aux crédits versés. Des travaux sont en cours s'agissant de 2020 et du versement de la dotation convenue. La gestion est maintenant entre les mains de l'Agence Nationale du Sport (ANS) ne remettant pas en cause les engagements précédemment convenus. Sur la mise en œuvre de l'action 2020 ont été sollicités les services de l'UNSS pour connaître l'impact de l'annulation au report notamment des compétitions et autres événements prévus qui n'ont pu se tenir et n'ont pu être reportés en 2020, impact au plan financier pour convenir ensemble des meilleures modalités de réaffectation des subventions allouées à cet effet. Il n'y a pas de problème de versement qui n'aurait pas été réalisé. Des précisions en écriture sont peut-être à apporter pour traduire en toute transparence les réponses aux questions posées.

Emma DECRENISSE : Les crédits consommés à hauteur de 251.000€ correspondent à un versement qui avait été fléchi sur des événements futurs pour 2021 et 2022.

Christèle GAUTIER confirme qu'il n'y a pas eu d'abaissement de la dotation prévue par le ministère des sports versée par l'ANS. L'intégralité de la convention pluriannuelle d'objectifs 2018, 2019, 2020 est développée conformément à la lettre initiale.

Andjelko SVRDLIN se demande si les 251.000€ font partie des 679.000€ dans la colonne réalisations 2019 ou s'il faut les rajouter.

Réponse d'Emma DECRENISSE : Il faut rajouter les 251.000€. Ils ont été versés par anticipation et ne pouvaient être consommés dans le budget 2019. Ils ont bien été reçus en trésorerie mais concernaient un fléchage futur.

Christèle GAUTIER : Toutes les discussions se font avec le ministère des sports et l'ANS. Des travaux constructifs sont engagés pour apporter des clarifications aux éléments en matière budgétaire. Des éléments de précisions sont attendus. Madame Gautier s'y engage pour le ministère des sports. Elle réaffirme qu'un budget est un budget et que l'allocation du ministère des sports est conforme à la lettre initiale. La présentation en écriture sera simplement à clarifier.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : Le budget du ministère des Sports est fléché soit pour une action précise, soit pour une nature de dépense (ex : féminisation de la pratique). Les outils que l'UNSS utilisera l'année prochaine pour mieux comprendre le budget permettront une présentation macroscopique comptable de nos produits et de nos dépenses à laquelle seront ajoutés des éléments de précisions notamment pour les dépenses. Deux plans analytiques sont réalisés : le premier permettra de rendre compte des motifs d'agir du sport scolaire avec 4 chapitres différents que sont les compétitions, le promotionnel, l'événementiel (dépenses engagées sur Génération Paris 2024 par exemple) et la formation des jeunes officiels ; le second correspondra à une autre lecture de notre budget plus thématique autour de la santé, l'éco-responsabilité, l'intergénérationnel, l'inter-degré, génération responsable, sport au féminin, sport pour les élèves à besoins spécifiques... en lien avec le positionnement du sport scolaire comme outil au service des politiques du MENJ, du MS et de l'ensemble des politiques publiques.

Loïc DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Lille, précise que les heures faites par les enseignants d'EPS ne sont pas faites en décharge. Elles font partie de nos services.

Didier LACROIX : Il n'y a pas de confusion à avoir. Les 3 heures forfaitaires sont intégrées dans le statut et dans le traitement technique des services notamment académiques, Monsieur Lacroix précise que ces heures représentent des décharges d'enseignement appelées « forfait UNSS ».

Maud KESSLER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Paris :

Nous saluons les économies réalisées sur le fonctionnement général (réalisations, page 8). Nous regrettons cependant qu'il n'y ait pas de tableau plus détaillé sur les services régionaux et départementaux, sur les instances administratives, sur les commissions et réunions techniques informatique.

Madame KESSLER demande à avoir des éclaircissements sur les répartitions de ces 3 lignes.

Réponse d'Emma DECRENISSE : Les SR et SD représentent le fonctionnement de ce que coûtent les services que sont les loyers, leurs assurances. Dans beaucoup de cas, les services sont hébergés. Les instances administratives correspondent à quelques déplacements de cadres et le séminaire. Enfin, les commissions et réunions informatiques ciblent les déplacements des cadres aux CMN, les réunions autour d'Opuss.

Christophe BISQUERT, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Lille :

Nous nous interrogeons sur le document du commissaire aux comptes, page 7, et avons constaté des différences d'écritures entre le document initial envoyé pour le C.A. et celui du commissaire aux comptes envoyé pour l'A.G. (notamment sur la ligne subvention d'exploitation).

Monsieur BISQUERT se demande comment de tels changements puissent exister sur un document certifié, validé par un commissaire aux comptes. Il s'interroge par ailleurs sur les 251.000€ enlevés de la ligne « subvention d'exploitation » pour être mis à « engagement à réaliser sur les ressources affectées » depuis le CA du 19 mai dernier, alors que le principe même des comptes certifiés est qu'ils soient clos, (sans parler des modifications faites sur 2018).

Réponse d'Emma DECRENISSE : Elle informe qu'au moment de la validation des comptes, un contrôle de la Cour des Comptes était réalisé. Celle-ci a demandé à l'UNSS des reclassements de comptes pour les mettre à d'autres endroits au niveau des produits. Il nous a paru alors logique pour une meilleure lecture de pouvoir modifier 2018 par rapport à 2019.

Sur un document officiel, **Denis LECAMP, élu des AS**, ne voit pas les choses sereinement et ne comprend pas de ne pas avoir été averti de ce changement de représentation et d'écriture demandé par la Cour des Comptes.

Madame DECRENISSE admet son étonnement mais lui précise que le résultat global n'a pas changé.

Didier LACROIX propose d'une part de passer au vote de l'adoption des comptes réalisés 2019, puis de soumettre le vœu présenté par le SNEP-FSU sur l'annulation de l'augmentation du prix de la licence (budget 2020) au vote. Il propose enfin de bouleverser l'ordre du jour en passant directement à la question diverse posée par Monsieur Henri NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège, qui doit quitter notre instance.

Avec un résultat de vote (63 votants sur 66 membres) de 26 pour, 20 contre et 3 abstentions, les comptes réalisés 2019 sont approuvés.

Andjelko SVRDLIN, représentant le SNEP/FSU, soumet le vœu, déjà présenté au CA du 19 mai 2020, mais qui n'a pu être mis au vote en raison d'un problème technique. Son adoption entraînerait une modification du budget prévisionnel.

« En raison d'une saison très écourtée par l'état d'urgence sanitaire pour faire face aux conséquences de la propagation du COVID19, le SNEP-FSU demande l'annulation de l'augmentation du prix de la licence au 1er septembre 2020 ».

Monsieur LACROIX demande à Madame DECRENISSE ce que cela pourrait représenter en terme d'effort financier pour l'UNSS.

Réponse d'Emma DECRENISSE : L'hypothèse avait été émise au CA mais au final, il n'y a pas eu d'augmentation sur la présentation budgétaire 2020.

L'UNSS a budgétisé 12.750.000€ pour les licences en 2020. L'UNSS a reçu en 2019 12.718.000€. Elle confirme qu'aucune augmentation n'est prévue en 2020.

Didier LACROIX demande après le coût unitaire tel qu'il était en 2019.

Bernard QUINCY, Directeur du service informatique : Le prix de la licence est de 15,60€ sur le contrat normal et de 20,70€ sur le contrat accompagné. Aucune augmentation n'est prévue à ce jour pour la rentrée 2020/2021.

Le prix de la licence n'étant pas augmenté lors du prochain exercice, **Benoit HUBERT, Secrétaire Général du SNEP/FSU**, retire la mise au vote du vœu.

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles : Le site OPUSS n'est pas à jour par rapport au prélèvement des contrats, ce qui peut porter confusion pour les trésoriers d'AS.

Henri NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège, représentant l'Association des Départements de France (ADF) : Dans le cadre de la préparation des JO 2024, l'Ariège et d'autres départements sont engagés dans cet événement. Pour exemple, l'Ariège a obtenu deux labels nationaux : Terre de jeux pour le Département et 4 communes, Génération 2024 pour 19 établissements scolaires.

Monsieur NAYROU se demande comment, avec le ministère des sports, le COJO et toutes les collectivités de France, l'UNSS entend assurer la cohérence des actions impliquant notre jeunesse ainsi que tous les événements d'envergure qui vont marquer la période 2021 - 2024. Il y a beaucoup d'attentes au niveau des jeunes sportifs comme des encadrants et il serait intéressant que l'UNSS puisse préciser la manière dont elle va engager ses opérations que tout le monde attend.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, remercie Monsieur Nayrou pour son intervention qui prouve une nouvelle fois l'impact du sport scolaire dans notre quotidien, permet une valorisation et l'expression au travers de la pratique sportive d'un ensemble de sujets sur lesquels le sport scolaire agit, que ce soit sur la santé, l'éco-responsabilité, l'égalité de genres, la lutte contre toutes les formes de

discriminations... Il est très important que le sport scolaire puisse avoir sa place à l'école, puisse permettre aux jeunes en formation de pouvoir à la fois bénéficier en toute équité des pratiques sportives, tant sur le mode compétitif, événementiel que promotionnel mais aussi que l'UNSS puisse travailler sur son deuxième motif d'agir qu'est l'engagement associatif.

Elle réaffirme que l'UNSS n'est pas une association agissant de manière ponctuelle ni un dispositif mais une structure d'accompagnement de développement, de formation des jeunes à partir de la pratique sportive.

Sur Génération 2024 et les labels liés aux JO, il est absolument évident que le sport scolaire doit prendre sa place dans cet événement de 2024. Nos jeunes n'auront pas dans leur vie la chance de vivre 2 fois en France un tel événement.

L'UNSS agit non seulement autour des valeurs du sport scolaire, celles des valeurs de l'école qui sont aussi les valeurs de l'olympisme. Le dispositif Génération 2024 se traduit par 3 moments forts : la JNSS, la semaine olympique et la journée olympique.

La directrice précise au SNEP par rapport au début de leur intervention que le lien n'a pas été cassé entre les AS, les animateurs d'AS et les licenciés, volontaires UNSS. Pendant tout le confinement et de manières diverses, elle rappelle que Madame Peltier a fait référence à des actions menées en distanciel comme en présentiel. Elle tient à remercier les cadres UNSS qui ont été très réactifs après le confinement et ont participé à la journée olympique le 23 juin. De nombreuses actions ont en effet été réalisées sur différents territoires, que ce soit dans la région parisienne plus médiatisée mais aussi sur d'autres académies. Elle confirme que cette dynamique a réussi à se maintenir malgré la situation sanitaire.

Elle rappelle que le premier gros événement de la rentrée est la JNSS.

L'UNSS prépare déjà ses programmes pour la rentrée prochaine déclinés selon 3 scénarii :

- un scénario ordinaire avec une rentrée ordinaire, laissant derrière nous la période critique de la crise sanitaire ;
- un deuxième scénario qui permettra à partir de l'échéancier habituel du sport scolaire de décliner des adaptations pour respecter les contraintes sanitaires données, et garantir les objectifs de l'UNSS ;
- un troisième scénario qu'elle n'espère ne pas avoir à prendre en compte, qui serait une réorganisation complète des modalités du sport scolaire pour que le présentiel soit bien de mise et que les contraintes sanitaires relatives aux groupes puissent être respectées.

La JNSS aura un mot clé qui sera le lien entre monde scolaire et monde fédéral. Il est important de montrer notre trait d'union entre le monde scolaire et le monde fédéral sachant que l'UNSS a plus de 40 conventions déclinées avec les fédérations sportives.

La JNSS sera celle qui fera un pas de plus vers les jeux de Paris 2024 avec des ambassadeurs que l'UNSS définira en lien avec l'INSEP. Les valeurs de l'olympisme seront mises en avant, il y aura des compétitions liées aux pratiques des jeux olympiques mais plus encore, il y aura un lien avec les Gymnasiades que l'UNSS organise, dont l'un des slogans est : « les jeux avant les jeux » en 2022 pour tous les jeunes de 15 à 18 ans. Un événement qui sera aussi dupliqué sur tous les territoires sous le nom de « gymnasiades territoriales ».

Les établissements labellisés génération 2024 sont labellisés à partir de 4 critères : le lien avec un club sportif, la participation à la JNSS, le prêt des installations sportives au bénéfice du monde fédéral quand les installations sportives existent dans les établissements scolaires et l'accueil d'ambassadeurs sportifs; cette labellisation est mise en œuvre avec le ministère en lien avec Thierry TERRET, Délégué ministériel pour les jeux olympiques et paralympiques.

Lors du bilan de la JNSS 2019, il est apparu qu'un nombre d'AS d'établissements non labellisés étaient davantage présents que d'établissements labellisés. Aujourd'hui, il faut faire ce lien entre la labellisation, la participation à ces événements relatifs aux JO et la dynamique des AS.

Elle soulève enfin un dernier point : la confirmation des jeunes volontaires pour Paris 2024 issus des licenciés UNSS. Pour cela, un travail est réalisé pour que des formations soient mises en place dans le cadre des formations jeunes officiels UNSS, pour permettre une professionnalisation de nos jeunes pour être éligibles à ces jeunes volontaires. Des certifications sont aussi mises en place dans les différentes fonctions de jeunes officiels pour permettre à Paris 2024 de puiser sur un creuset relativement important qui représente plus de 250.000 certifications jeunes officiels.

L'UNSS a aussi reçu le label Terre de jeux. L'UNSS répond pour cela à un cahier des charges, l'UNSS peut donc dans chacun des territoires identifier grâce aux cadres des événements qui deviendront les événements phares dès la rentrée et seront suivis toute l'année. Ils pourront avoir une communication particulière avec les médias mais aussi avec les parlementaires. Le lien est donc fait pour qu'il y ait à chaque fois une représentation de parlementaires sur les événements qui auront ces labels « Terre de jeux et gymnasiades territoriales ».

Monsieur NAYROU remercie Madame COSTANTINI pour cette documentation très complète et souhaite un temps d'échanges entre les instances de l'ADF et l'UNSS pour avoir une meilleure corrélation à ce sujet.

V) PRÉSENTATION DU PNDSS 2020 - 2024

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : Le PNDSS a fait l'objet pendant le confinement d'un travail collégial avec un véritable temps d'échanges et des réunions permettant une avancée des travaux, avec la participation de Thibaut DESJONQUERES, très investi, notamment sur la procédure et le rendu de nos travaux, avec, dans un temps très réduit, une modélisation de nos échanges et donc un retour très direct de nos débats. Elle cède la parole à **Edouard ANDREASSIAN** pour sa présentation.

Edouard ANDREASSIAN : Il s'agit d'un document important pour les départements et les régions, et au-delà les AS en territoires. Il a fallu trouver une continuité entre les 2 plans d'autant plus que le plan 2016-2020 a été mis en œuvre dès 2018. La phrase prépondérante en 2016-2020 qui était : « l'UNSS, c'est plus que du sport », perdure. Pour 2020-2024, la phrase est : « l'UNSS, c'est pour les élèves et par les élèves ». Au regard des questionnaires envoyés aux élèves licenciés, aux parents, enseignants, chefs d'établissements, l'idée est de mettre l'élève au centre, objectif de l'UNSS et de l'éducation nationale. L'UNSS attache aussi une grande importance sur le parcours de l'élève, en particulier dans le lien avec l'USEP pour le cycle 3 et après, pour le sport universitaire avec une pratique sportive et citoyenne. La convention est actuellement retravaillée avec la FFSU.

L'acronyme A.I.R. (Accessibilité, Innovation, Responsabilité) fait son apparition dans le nouveau plan avec le logo de l'éducation nationale, le « E » qui traduit à la fois la présidence de l'UNSS par le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, l'implication des jeunes sur plusieurs éléments d'éducation et d'expérience, mais aussi des démarches thématiques comme l'éco-responsabilité...

Ce nouveau plan s'est réalisé suite à une enquête préalable de toutes les parties prenantes de l'UNSS en vue d'avoir une uniformisation des écritures, des déclinaisons du national au local.

Lors du copil, la territorialisation (territoires en difficultés, problématique en ruralité comme en zones urbaines) a été beaucoup abordée.

Dans l'acronyme A.I.R. et sur l'Innovation, le plan insiste beaucoup sur les jeux olympiques et paralympiques, puisque l'échéance du plan national est les JOP 2024.

Après des retours de base des élus des AS, des syndicats, des différentes instances des cadres de l'UNSS, le copil a décidé de garder les enjeux de développement comme les orientations stratégiques alors que la mise en œuvre en territoire a été laissée à l'initiative des CRUNSS et des CDUNSS.

Les objectifs stratégiques rattachés au « E » que sont l'égalité des genres, l'utilité sociétale du sport scolaire, les JOP comme un élément structurant pour les jeunes acteurs d'une société sportive..., ont été traduits.

Quelques questions complémentaires à ce sujet sont posées :

Lionel GIRAUDON, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Bordeaux :

Les élus des A.S. sont très satisfaits des modalités d'écriture du P.N.D.S.S. 2020-2024. En effet, les groupes de pilotage ont eu lieu en nombre suffisant et bon nombre de nos propositions ont été retenues. Nous pensons que ce document pourra constituer un outil au service des A.S. et également des services déconcentrés de l'UNSS.

Nous rappelons ici les éléments qui nous tenaient particulièrement à cœur :

- les rencontres inter établissements en extra-muros : nous espérons vivement qu'elles pourront reprendre dès le mois de septembre ;
- la libération des mercredis après-midi, en particulier pour les lycées, où la mise en place de la réforme des lycées ne fait que compliquer la vie des A.S. ;
- l'accès aux installations sportives et les transports d'un point de vue financier ;

- la sensibilisation au haut niveau scolaire pour les filles avec une mise en lumière de l'ouverture de Sections Sportives Scolaires féminines ;
- la démocratie dans les territoires avec une co-construction des plans départementaux et académiques de développement du sport scolaire avec tous les acteurs locaux du sport scolaire ainsi que la présentation et le vote de ces plans de développement dans les instances.

Séverine BERTRAND, représentant le SNEP/FSU :

Pour commencer, le SNEP-FSU se félicite de la prise en compte de la plupart des remarques qu'il a proposées lors du groupe de pilotage sur l'écriture du PNDSS, particulièrement sur la notion de rencontres comme élément moteur de l'UNSS.

La meilleure prise en compte des arts corporels et du spectacle, l'introduction de la notion de réduction des inégalités, notamment d'accès aux pratiques physiques sportives et artistiques, apparaissent dans le premier enjeu de développement de ce nouveau document et nous ne pouvons qu'approuver cette décision.

En revanche, nous nous étonnons que la libération du mercredi après-midi, qui est pourtant un levier essentiel au bon fonctionnement des rencontres de toutes associations sportives, et en particulier dans les lycées, alors que cela est notifié chaque année dans les rapports généraux, n'apparaisse pas plus explicitement.

Pour conclure, nous sommes globalement satisfaits de ce travail collaboratif qui permet d'aboutir à un bon outil de présentation des grands axes et enjeux du sport scolaire. Pour rendre cet outil fonctionnel et pour le faire vivre sur le terrain, il sera essentiel de mettre en place, dans les plus brefs délais, des temps de travaux qui réuniront tous les acteurs du sport scolaire localement.

Edouard ANDREASSIAN rajoute que la direction nationale a décidé de mettre un outil de communication dans les établissements via une affiche assez grande où seuls l'état d'esprit et la démarche employée de ce plan seront traduits.

Didier LACROIX soumet le plan au vote. Il est approuvé à l'unanimité (63 membres votants, 44 pour).

VI) PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT FÉDÉRAL 2020 - 2024

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : Un travail a été réalisé avant le confinement autour d'un séminaire de ses cadres. Ce règlement fédéral s'est à la fois basé sur ce qui existait à partir des différentes commissions mixtes départementales, régionales et nationales qui se sont concertées pour prendre en compte des éléments de terrain par rapport à ce qui existaient déjà. Ce règlement fédéral voulait aussi mettre en avant quelques nouveautés en prenant en compte un plus large public auquel s'adresse le sport scolaire et l'UNSS. Elle cède la parole à **Philippe DEKEYSER, Directeur des Sports**, pour le présenter.

Philippe DEKEYSER : Il s'agit du 3^e règlement fédéral. Avant, il n'y avait pas de règle commune à tous les sports. L'UNSS entre dans sa 9^{ème} année d'application de son règlement fédéral. Ce troisième volet est dans la continuité des précédents. Il est en conformité avec toutes les déclinaisons du PNDSS. Il a fallu pas moins de 200 versions de ce règlement fédéral pour en arriver à sa finalité actuelle.

Les élus des AS, coordonnateurs, comme les cadres UNSS, ont été beaucoup consultés via un questionnaire mis à disposition en décembre avec des questions sur des points précis du règlement fédéral, puis sur des groupes d'activités, où il était possible d'apporter une réponse et de faire des propositions. Il y a eu 70% de réponses.

Un séminaire des délégués techniques, spécialistes d'une activité, a été organisé en janvier, pour nous aider à prendre position sur des points précis.

Des visios avec le copil, les élus des AS, les syndicats, les 10 inter-académies ont eu lieu. Des remarques très pertinentes nous ont permis de faire évoluer ce règlement fédéral. Comme la directrice s'est engagée à ce

que toutes les fiches sports soient envoyées avant les vacances, les DNA organisent leurs CMN où quelques tous petits amendements sont encore faits.

Pour ce qui concerne les principes, l'UNSS doit permettre la pratique du plus grand nombre de licenciés et de ceux qui ne sont pas forcément déjà impliqués dans une fédération, pour permettre à chacun d'atteindre un niveau sportif idéal pour pouvoir continuer éventuellement, après être sorti de l'UNSS.

Le séminaire et le questionnaire des délégués techniques ont fait l'objet de plusieurs remarques : la première émane des cadres UNSS qui considèrent qu'il y a trop de championnats de France avec de trop gros formats ; la deuxième remarque, non vérifiable cette année, est l'incidence du contrôle continu sur la pratique des lycéens.

Cette année, l'UNSS a pu organiser 10 championnats de France avant le début de la pandémie. Sur le seul championnat de France Badminton Lycées Excellence qualificatif pour un ISF qui n'a pas pu avoir lieu, l'incidence du contrôle continu sur les 24 équipes a engendré 3 forfaits pour des classes de premières. Il est donc à craindre que l'incident soit plus important l'année prochaine sur les premières et les terminales.

Des festivals pour les activités artistiques ont été introduits et un principe de multi et de pluriactivités a été demandé pour favoriser la pratique. Il sera certainement nécessaire de réinventer dans 4 ans l'AS en lycées et l'organisation de compétitions, raison pour laquelle les jeux des lycées ont été mis en place.

L'obligation de la photo sur la licence a été introduite de façon échelonnée : en 2021, ce ne sera que pour les championnats de France, en 2022 pour les championnats d'académie et en 2023 pour les championnats départementaux et ce sera bloquant à l'inscription sur Opuss.

L'honorabilité des accompagnateurs d'équipes a été prise en compte.

Il n'y aura pas de championnats de France s'il y a moins de 6 équipes de 4 académies différentes.

Chaque année, se dérouleront les jeux des lycées. Les premiers jeux des lycées en 2021 seront consacrés aux sports collectifs et sera organisé sur le sable, en parité et sur un seul lieu. 2022 sera consacré au rugby touché, handball sur sable et soccer beach. Cette année-là, il est précisé que, dans le sens de la diminution des championnats de France, il n'y aura pas de championnat de France de sports collectifs par équipe d'établissement pour les lycées dans les 3 sports précités.

Deux championnats spécifiques pour les LP ont été rajoutés : futsal féminin et circuit training.

Comme depuis plusieurs années, il a été constaté que des AS ou des établissements scolaires bénéficiant de structures sans être section sportive scolaire, sont autorisés à participer en établissements, n'étant pas sections rectorales, désormais toute AS qui aura un recrutement hors carte scolaire, avec l'intervention d'un salarié d'un club, d'un comité, d'une ligue ou d'une fédération, sera obligée à aller en excellence, dans les mêmes conditions que les sections sportives.

Enfin, le rôle de jeune coach capitaine en était déjà à sa troisième année. Cela se traduisait par une différence où le jeune coach était pour les sports collectifs non joueur et donc comptabilisé en plus, alors que pour les sports individuels, il était intégré à l'équipe. La CNJO a donc décidé d'innover pour revoir le rôle des jeunes coaches capitaines. Désormais, si, pour tous les sports dits individuels, il n'y aura pas de changement fondamental, en revanche pour les sports collectifs, le jeune coach capitaine pourra être joueur ou non joueur. Quand il sera non joueur, son intervention sera favorisée. Il pourra en effet, étant certifié académique et en cas d'égalité, déclarer lui-même le vainqueur.

Quelques remarques complémentaires sont soulevées à horizon 2024 :

Jean-Marc SERFATY, IA IPR EPS, académie de Créteil, remercie Philippe DEKEYSER pour le travail compliqué accompli.

Aujourd'hui, plus de 70 championnats, entre les obligatoires et les exceptionnels plus les festivals, sont organisés sur le territoire sur le plan national. Si l'on peut se féliciter de la dynamique de l'offre, il lui paraît important de questionner toutes ces organisations, qui pourraient aussi, au regard des remarques de Monsieur DEKEYSER, ne pas trouver une finalité nationale, si le nombre d'équipes était insuffisant. Il faudrait peut-être penser à réinventer le sport scolaire pour les lycées.

Cette offre tend aussi vers la formation et l'accessibilité. Les formats de compétitions auraient aussi besoin de se renouveler, pour avoir une offre territoriale plus importante et toucher tous les élèves. En mobilisant autant d'enseignants pour les championnats de France, il est constaté sur les territoires académiques que,

dès les vacances de la Toussaint, l'offre de l'AS se retrouve considérablement diminuée puisque les professeurs d'EPS sont amenés aussi à accompagner leurs élèves. L'AS de l'établissement scolaire en paie alors le prix le plus fort et par voie de conséquence, la perte de mobilisation des élèves venus sur un motif d'agir qui n'était pas forcément celui de la compétition.

Enfin, il faudrait faire peut-être aussi la mise en tension entre la reconnaissance et la plus-value puisque l'école évolue elle-même, les programmes et les examens aussi. Aujourd'hui, la reconnaissance liée à la plus-value, au niveau du sport scolaire, a disparu de la plus-value du baccalauréat. Il faudrait donc se demander s'il est nécessaire de mener à terme autant de championnats de France scolaires mis en tension avec des championnats de France fédéraux. L'offre de pratique compétitive est très importante. Si le monde sportif fédéral tente de se renouveler vers des motifs d'agir, vers une activité de loisirs propre à vivre ensemble et au bien-être, l'école aura certainement besoin aussi de questionner à nouveau.

Enfin, au regard des informations transmises par Madame COSTANTINI, il a été possible de comptabiliser le nombre d'absences des professeurs d'EPS sur les temps d'enseignement qui sont considérables, au regard de toutes ces organisations à mettre en place, puisque les services régionaux de l'UNSS ne sont pas en capacité au regard de leurs effectifs de pouvoir tout organiser.

Thomas MANTEAU, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Nantes :

Il est regrettable que les éléments présentés lors de cette instance aient été modifiés depuis leur envoi aux membres de l'AG, même si les modifications sont à la marge. Il aurait été intéressant de nous envoyer la bonne version au préalable. Les élus des AS ne peuvent s'exprimer que par rapport au règlement fédéral reçu.

Cette Assemblée Générale nous réunit autour de plusieurs points dont certains appellent un vote. C'est le cas notamment pour le Règlement fédéral. Nous nous félicitons que ce nouveau règlement fédéral ait été constitué en concertation et qu'il offre des évolutions positives, notamment qu'il soit possible maintenant au Jeune Coach de faire partie de l'équipe en tant que joueur également. C'était une demande forte émanant du terrain. Pourtant, le document fourni présente des failles certaines. Non seulement il est incomplet (en effet, seule l'annexe 1 est consultable, les autres étant absentes), mais le document lui-même n'est pas finalisé puisqu'il stipule à deux reprises que des projets devant démarrer à la rentrée 2020 sont « en cours d'élaboration » ! C'est le cas des jeux des jeunes et le critérium 3^{ème}/seconde.

Comment pouvons-nous décemment nous prononcer sur un document inachevé ? Comment demander aux enseignants d'EPS /animateurs d'AS et aux cadres UNSS de s'engager dans l'inconnu ? En l'état actuel, les élus des AS demandent le report du vote, d'autant plus que ce report permettrait de prendre en compte les remarques suivantes :

- à propos de l'UNSS en chiffres et championnats de France bi annuels :

Nous nous interrogeons sur le fait que certains championnats soient proposés seulement une année sur deux. Quelle en est la justification ?

Si elle est d'ordre financière, comment expliquer alors que le championnat d'Aérobic n'ait lieu qu'une année sur deux, quand cette activité ne nécessite qu'un gymnase (et donc par conséquent est accessible facilement à tous) alors qu'en comparaison le championnat de ski ait lieu tous les ans, quand ce dernier représente une dépense conséquente en termes d'infrastructures, alors qu'il s'adresse à un public restreint de pratiquant ? Afin de pouvoir mieux appréhender les propositions, nous souhaiterions pouvoir bénéficier, à nouveau, des bilans chiffrés du document « l'UNSS en chiffres ».

- à propos des Jeux des Lycées :

Nous sommes surpris de l'apparition des « Jeux des Lycées » qui viennent se substituer à la formule habituelle « Championnats de France » et qui viseraient une alternance entre le compétitif et le promotionnel.

Pourquoi cette nouveauté ? Cela vient-il d'une demande du terrain ? Quel en est l'objectif ?

Comment se feraient les inscriptions ? Y aurait-il des phases départementales et académiques ? Combien d'équipes participeraient ? Seraient-elles plus nombreuses qu'en championnats de France ?

Si le but est promotionnel, les élu-e-s des A.S. ne comprennent pas l'attribution d'un classement et d'un titre de Champion de France.

Aussi, nous souhaiterions que cet évènement vienne s'ajouter plutôt que de se substituer aux Championnats de France, surtout que la mise en place de la mixité dans les équipes constitue un point positif.

Réponse de Philippe DEKEYSER : Le document reçu est celui du 16 juin. Ces modifications apportées depuis sont simplement de l'ordre d'une virgule rajoutée ou d'un mot. La pagination du document est restée telle quelle. Il précise que les 8 annexes apparaissent : la première sur l'agrément, la dernière sur l'attestation de dérogation au fonctionnement 3.38.

Sur la question des jeux des jeunes, que représente la liaison 3^e/seconde, ces jeux organisés en partenariat avec le CNOSF auraient eu lieu s'il n'y avait pas eu cette crise sanitaire.

Les jeux des masters qui devaient financer les jeux des jeunes, sont aussi reportés à une date non précisée pour l'instant.

Toutes les informations concernant ces deux compétitions seront donc indiquées dans les fiches sports idoines. En revanche, sur les jeux des lycées, le premier paramètre du questionnaire des cadres UNSS confirme que trop de championnats de France sont organisés. Alors, faut-il supprimer des sports ? Mais peut-on se passer de conventions avec des sports importants au niveau des résultats ? Il faut vraiment imaginer une formule qui puisse diminuer les championnats. Aujourd'hui, il est prouvé que les enseignants EPS de CMN comme les organisateurs ont de plus en plus de difficultés à se libérer.

Une fiche sport « jeux des lycées » sera créée : la première année sur les 3 sports collectifs évoqués avec des qualifications et des titres décernés, ensuite ce sera au tour des jeux des sports de combat, puis des sports de raquette, des autres sports collectifs... L'idée est de remplacer les championnats établissements cette année par une seule activité, sur la plage, donc plus facile à organiser et 1 an sur 4 pour pouvoir gagner 12 championnats de France. Mais rien ne sera modifié en excellence.

Edouard ANDREASSIAN, en charge des sports de combat et de précision, précise que les jeux des lycées en sports de combat et en 2023 vont se traduire par une journée et demie de championnat de France spécifique avec un championnat académique et aucun repêchage en terme de quota. Ensuite, une journée et demie de sensibilisation aux 3 activités que sont la boxe, la savate et le kick boxing light, sera organisée, ce qui permettra aussi de ne réunir qu'une seule CMN. Il est vraiment intéressant d'avoir des CMN qui se regroupent puisque les CMN sont souvent isolées par activité. Cela peut aussi impacter les CMR pour qu'elles puissent se retrouver sur plusieurs activités et favoriser le développement à terme chez les lycéens. Il y aura donc un bloc championnat et un bloc sensibilisation aux autres sports spécifiques.

Gil BOISSE, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie d'Orléans-Tours, souhaite réagir aux propos de Monsieur DEKEYSER et de Monsieur SERFATY. Depuis qu'il y a une rotation à organiser des championnats de France sur les académies qui doivent aussi tenir compte d'une réduction réelle de la taille des championnats de France avec tout l'impact que cela peut représenter sur l'hôtellerie, le dynamisme dans les départements et les académies, Monsieur BOISSE tient à souligner l'investissement de l'ensemble de tous les élèves comme les enseignants à préparer un championnat de France.

Il ne comprend pas la réticence du corps d'inspection à admettre les absences des enseignants requises pour préparer ces organisations assez importantes et complexes. Il souhaiterait une approche un peu plus consensuelle sur la manière de pouvoir mener à bien toutes les missions, que ce soient celles de l'enseignant d'éducation physique face à ses élèves en EPS comme celles de l'enseignant, animateur d'AS, qui, malgré son forfait, pour organiser un championnat de France, va y consacrer 10 à 12 heures par semaine.

Par ailleurs, sur la déclaration de Monsieur MANTEAU, il aurait été souhaitable avant la parution de cette mise à jour de tous les textes que la direction nationale puisse avoir organisé une réunion informelle en amont sous forme de visioconférence pour connaître les prémices des grandes modifications prévues, de manière à pouvoir échanger, sans pour autant les apprendre toutes le jour même.

Jean-Marc SERFATY, IA IPR EPS à Créteil, tient à souligner l'ouverture de places pour 180 élèves avec mention complémentaire AG2S. Ces élèves sont aujourd'hui formés à l'animation et aux projets sportifs. Il s'agit de profiter de la formation initiale de l'EPS pour préparer des brevets professionnels et diriger ces élèves vers les métiers du sport afin qu'ils puissent trouver une place sur nos grands événements quand ils peuvent être accueillis sur notre territoire.

Au regard de la quantité, il est important de garder la qualité de cet accueil et de ce lieu de formation, compte tenu du nombre de championnats qui deviennent de plus en plus concurrentiels. Ne serait-ce que pour l'Île-de-France, ce ne sont pas moins de 30% de déficit d'installations couvertes et la multiplication des championnats implique la disparition des salles couvertes pour l'enseignement, que ce soit de l'école à l'université.

Monsieur SERFATY tient à souligner que Madame COSTANTINI lui permet de prendre les mesures nécessaires pour pallier les questions d'absentéisme des enseignants et pouvoir construire un projet collaboratif de travail pour éviter cela.

Séverine BERTRAND, représentant le SNEP/FSU :

Le SNEP-FSU souhaite souligner les avancées réalisées pour une construction plus collective du Règlement Fédéral. En effet, le processus de questionnaire destiné à tous les coordonnateurs de district et le groupe de travail note une volonté de co-construction. Nous restons cependant encore en désaccord sur de nombreux points.

Nous actons positivement l'apparition, dans le Règlement Fédéral, des « Festivals », cela est pour nous une avancée significative. En revanche, nous regrettons que nos propositions d'insertion de ce terme dans l'ensemble du document aient été rejetées plus de 20 fois.

Nous avons également proposé que les « Fiches sports » changent de nom pour devenir des « Fiches APSA ». Le vocabulaire du Règlement Fédéral reste exclusivement dans le registre sportif, à part pour quelques rares exceptions.

Il est noté 24 fois le mot « sport » alors qu'il suffirait de le remplacer par « APSA » pour que les activités artistiques soient mieux reconnues et prises en compte.

Par exemple, dans le chapitre sur les conditions de participation des équipes pour les Championnats de France et festivals, il aurait pu apparaître : « sont précisées dans les fiches APSA toutes les restrictions de participation ».

De la même façon, 15 fois sont employés des termes comme « format », « formule », « référence » ou « règlement », systématiquement suivis par des qualificatifs relevant du vocabulaire sportif. Il aurait pourtant été possible d'adjoindre le qualificatif « artistique » ou des éléments spécifiant ce domaine sans alourdir le document.

Pour continuer, il a été refusé 23 fois l'ajout du terme « rencontre » après « compétition » et « championnat ».

Nous ne comprenons pas non plus l'apparition du rôle d'Interprète pour les jeunes officiels si, sauf erreur de notre part, il s'agit uniquement d'un rôle de traduction de langue, qui plus est dans le cadre de rencontres et de championnats nationaux, ou d'un rôle de porte-parole. Si c'est le cas, il faut les appeler explicitement ainsi et non pas « Interprète », vocable qui se rapporte selon nous au domaine artistique pour nommer les élèves danseurs et cirassiens. Enfin, nous regrettons vivement l'absence totale de référence aux spécificités des jeunes officiels Danse chorégraphiée et Arts du cirque comme les jeunes régisseurs par exemple.

Pour conclure sur ce point, il nous semble indispensable que le Règlement Fédéral acte l'évolution des champs culturels propres aux différentes activités proposées aujourd'hui à l'UNSS. Des avancées notables

ont été constatées dans ce domaine dans le PNDSS. Cependant, nous constatons que du chemin reste encore à faire pour mieux intégrer les activités artistiques dans le Règlement Fédéral.

Camille JACQUES, représentant le SNEP/SFU :

Le SNEP-FSU réaffirme son désaccord sur les différences réalisées au niveau des podiums entre les LGT et les LP. En effet, nous estimons que cette distinction de podiums, pour des compétitions dans lesquelles ils/elles concourent ensemble, ne se justifie pas, encore moins maintenant avec la réforme des lycées et celle du baccalauréat, en raison de la suppression de l'épreuve ponctuelle facultative pour les élèves du Haut Niveau Sportif Scolaire. Il nous faut distinguer les championnats séparés des championnats communs. Une idée républicaine d'égalité sous-tend notre proposition. Il ne s'agit pas de nier les spécificités des différents lieux d'enseignement mais de considérer de façon égale les élèves à qui on propose de participer, de façon juste, aux mêmes événements.

A propos des Jeux des Lycées, le SNEP-FSU accueille positivement le maintien des Championnats de France Excellence pour cette nouvelle Olympiade. Nous avons bien noté que le BB 3X3 remplace le beach BB, ce qui est beaucoup plus cohérent.

Nous ne nous opposons pas à l'idée d'organiser d'autres événements nationaux que les Championnats de France ou festivals, sous réserve que leur contenu ait fait l'objet de débats et de décisions transparents dans les instances de l'UNSS. En revanche, nous contestons la suppression annoncée des Championnats de France qui seront remplacés par ces Jeux. Sur l'année 2022, près de 150 000 pratiquants (soit près d'un quart des pratiquants de lycées sur les activités HB, FB, Futsal et Rugby) vont être mis de côté alors qu'ils pourraient potentiellement s'engager sur un des Championnats de France de ces 4 APSA en catégorie établissement (à l'exception des Championnats de France spécifiques LP).

De plus, nous nous interrogeons sur les choix réalisés au niveau des activités. En effet, les équipes devront être paritaires mais sur le terrain, nous doutons que les filles trouvent une vraie place au regard des activités choisies (rugby à 5, BB 3X3...).

Le SNEP-FSU n'est pas, a priori, opposé aux innovations en termes de rencontres et de compétitions, à condition d'en connaître les raisons et les financements.

Or, nous ne comprenons pas comment vont être prévus budgétairement ces Jeux des Lycées, comme ceux des Jeunes en 2021 ou encore le critérium 3^{ème}-2^{nde} dont les contenus restent à la discrétion de la Direction Nationale.

Ces événements et leur organisation peuvent avoir un effet important sur le fonctionnement « traditionnel » de l'UNSS.

Si la décision d'organiser des Jeux des lycées sous cette forme, sans concertation, devait être prise, le SNEP-FSU s'y opposera car cela engendrerait la disparition de championnats concernant, selon les années, 10 à 25 % des pratiquants d'AS du lycée !

Puisque ces Jeux ou le critérium sont des événements ponctuels, nous demandons qu'ils n'apparaissent pas dans le Règlement Fédéral comme c'est le cas pour la lycéenne ou les Gymnasiades 2022.

Enfin, le Règlement Fédéral tel qu'il nous est parvenu pour cette Assemblée Générale, ne comporte qu'une seule annexe (annexe 1 « demande de repêchage), contre 8 dans le projet sur lequel nous nous sommes appuyés pour le COPIL et la visio préparatoire. Est-ce un oubli ou est-ce que les 7 annexes « manquantes » sont en cours de réécriture ?

Réponse de Philippe DEKEYSER, Directeur des sports : Il s'agit certainement d'un partage de fichiers. Les 8 annexes n'ont pas changé depuis quelques mois, sauf le plan pluriannuel suite à la pandémie et à l'absence d'organisations des championnats de France en 2020. Il a fallu ainsi reconstruire un plan pour les 4 années. Le financement des jeux des lycées ne vient pas en plus.

En allant à la baisse des championnats de France, le financement des jeux des lycées sera assuré par l'annulation 1 an sur 4 de ces championnats de sports collectifs qui permettra largement le financement de l'organisation de ces jeux des lycées.

Enfin, au sujet des APSA, l'UNSS est une fédération multisports dans laquelle les activités dites artistiques sont considérées comme des sports. Le terme « APSA » est un terme EPS mais pas UNSS, même s'il s'agit de festivals qui sont des rencontres.

Camille JACQUES reprend son intervention : Nous espérons que les remarques que nous venons de faire à propos du remplacement du mot « SPORT » par APSA et une rédaction incluant les activités artistiques seront pris en compte dans ces différentes annexes. S'agissant de l'annexe 6 « Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France par équipes d'établissement », les références aux arrêtés et circulaires relatives à l'épreuve d'EPS facultative ponctuelle pour le HNSS sont désormais obsolètes.

Au regard de toutes ces remarques, nous demandons de reporter le vote du Règlement Fédéral lors d'une Assemblée Générale ultérieure car nous considérons que les débats n'ont pas suffisamment eu lieu ou alors de voter ce Règlement Fédéral sans les chapitres concernant les Jeux.

Didier LACROIX comprend que l'on puisse souhaiter un travail plus collaboratif, cède la parole à Nathalie COSTANTINI.

Nathalie COSTANTINI : Beaucoup d'éléments ont été pris en compte. La direction nationale n'a fait que synthétiser le travail effectué à différents moments par différentes personnes. Le règlement fédéral découle de toutes les fiches sports. Des adaptations théoriques seront peut-être à établir. Le calendrier dans cette période actuelle très complexe nécessite certainement quelques ajustements supplémentaires. Ceux-ci sont le reflet de toute la réflexion et de l'analyse des 616 enquêtes réalisées en amont auprès des coordonnateurs de district. Après une année de fonctionnement, il conviendra de faire un bilan de ces nouveautés. Mais aujourd'hui, la demande des territoires et des acteurs du sport scolaire a bien été respectée.

Didier LACROIX entend le travail colossal effectué. Au regard des investissements de chacun, et même s'il entend bien les réticences de chacun, l'UNSS ne peut pas commencer sa rentrée sans un règlement fédéral adapté. Il faut également intégrer l'ensemble des réserves sur les jeux des lycées avec une clause de revoyure dans un an. Il propose un vote global avec un bilan et un avenant sur les points non finalisés.

Emmanuel LESNE, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, demande le report du vote par un avenant sur la partie concernant les jeux des lycées pour ne pas être confrontés à des difficultés supplémentaires. Il s'interroge sur le fait de pouvoir fonctionner à la rentrée prochaine sans la partie concernant ces jeux et ainsi reporter leur mise en place pour l'année 2021, pour les ajouter une fois finalisés par voie d'avenant au mois de décembre 2020.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : Le règlement fédéral est terminé. Les deux éléments, qui, en terme de contenus, ne sont pas finalisés, sont tout d'abord les jeux des jeunes. Ils sont en concertation avec le CNOSF et financés intégralement par l'organisation des jeux des masters en mai 2021. Ils seront organisés en octobre 2021 pour nos 4^e/3^e.

Le critérium 3^e/seconde n'est pas non plus finalisé. Il a été initié car cette période 3^e/2nde correspond souvent avec une rupture de pratique. Le SNU étant mis en place en seconde, le critérium peut être alors pris en compte durant la deuxième période du SNU grâce à l'engagement associatif des jeunes en amont. Ce critérium permettra à plus de jeunes de s'engager sur cette charnière où les garçons sont souvent plus que les filles en rupture de pratique.

Seuls ces deux éléments ne sont pas finalisés, le reste l'est complètement. Toutes les fiches sports sont construites en fonction du règlement fédéral. Il est donc impossible d'attendre la fin de l'année civile. La directrice souligne qu'il s'agit également d'une année où beaucoup d'événements fédéraux vont aussi être décalés. Elle espère que l'UNSS ne manquera pas non plus d'installations sportives, car elle va se retrouver à organiser des événements en même temps que les événements fédéraux.

Pour terminer, elle cède la parole à **Philippe DEKEYSER** : Le règlement fédéral apporterait plein de précisions si l'UNSS se trouvait dans une année dite « normale ». Rien que sur les jeux des lycées, sports collectifs,

véritable championnat de France de sports de sable, qui, en aucun cas, est instauré à la place des filles, la participation des filles étant totalement à l'identique de celle des garçons, l'UNSS a perdu pas moins de 6 mois de travail.

Dans la partie donc « jeux des jeunes et critérium 3^e/secondes », Monsieur DEKEYSER propose d'écrire dans le règlement fédéral sur ces éléments uniquement : « en attente de l'AG 2021 ». Une nouvelle version du règlement avec les 8 annexes sera envoyée aux membres de l'AG.

Didier LACROIX soumet au vote les règlement fédéral 2020 – 2024.

Des annonces de départ ont eu lieu (38 votants, 28 non votants). Le vote se traduit par 19 pour et 19 abstentions.

VII) BILAN DE L'ANS 2020

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : L'UNSS est sur une nouvelle modalité. La subvention sur l'Agence Nationale du Sport (ANS) correspond à 3% de l'ensemble des produits de l'UNSS.

L'UNSS n'a pas pu agir sur la modalité. Nous avons répondu à un cahier des charges pour pouvoir bénéficier de cette subvention.

Bernard QUINCY Directeur du service informatique, en charge du dossier de l'ANS : L'ANS nous a précisé une somme globale à respecter en fonction des dossiers déposés. Suite à la remontée des dossiers des services et des AS, l'évaluation des dossiers des AS a été faite par les différents services départementaux, régionaux et même souvent en commission inter académique. Les dossiers des services ont été évalués par la direction nationale via un système de correction anonyme. Une proposition va être faite au copil qui va décider des sommes exactes à attribuer à chaque service ou à chaque AS sur nos propositions.

Nathalie COSTANTINI : L'ANS a exigé que, pour 2024, plus de 50% de la subvention globale soit attribuée aux associations sportives. Une année nous a été nécessaire pour expliquer à l'ANS notre mode de fonctionnement puisque, contrairement aux clubs, ce sont les services régionaux ou départementaux qui organisent les manifestations et non pas les AS. Pour cela, un item appelé « AS organisatrice » a été proposé pour qu'une AS puisse être éligible et prenne en charge une manifestation sportive, tel un district, pour pouvoir les mettre aussi en avant, même s'il est impossible de le faire de façon officielle car le district n'est pas une entité constituée. La directrice informe qu'une grille de critères a été travaillée avec l'ensemble des services pour l'instruction des dossiers des AS et qu'une autre avec des indicateurs a été utilisée pour l'instruction des dossiers par la direction nationale au niveau des services départementaux et des services académiques.

Elle fait remarquer que la somme attribuée sur chaque thématique pour les services régionaux et les services départementaux est à peu près identique, même si le nombre de dossiers est très différent.

Elle précise que ce travail très compliqué fut relativement en décalage avec nos modes de fonctionnement. Après l'instruction de tous les dossiers, un temps d'échanges avec les représentants de l'ANS et notre référent sera nécessaire pour que cette subvention soit attribuée au mieux et au bénéfice de tous les élèves.

1) Bilan de l'ANS 2020

Aymeric LE PEZENNEC, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Créteil :

Nous constatons que l'Agence Nationale du Sport (ANS) est en mesure de prendre en charge la totalité des demandes des AS et puisqu'une part importante des demandes de subvention A.N.S. concernent les A.S. en difficulté. Peut-on imaginer que les 60.000€ mis dans le budget 2020 de l'UNSS puissent être redirigés vers les crédits d'animation dans le cas où toutes les AS ont été satisfaites par l'ANS ?

Réponse de Madame COSTANTINI : L'un des objectifs premiers de l'ANS était d'augmenter le nombre de pratiquants et d'aider les clubs les plus en difficultés. Il nous est donc apparu logique d'intégrer le fond de solidarité à la subvention de l'ANS.

Mais les sommes attribuées par l'ANS étaient aussi en décalage par rapport à ce que l'UNSS pensait pouvoir attribuer. Une subvention minimale de 1.500€ était prévue dans tous les territoires abaissée à 1.000€ pour

les territoires de grande ruralité dans le cadre du fonds de solidarité. Nous avons pour notre part travaillé sur 1000€ pour chaque établissement éligible.

Elle confirme que les 60.000€ ont été réintégrés dans les crédits d'animations donnés aux services.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers :

A propos de l'instauration de l'ANS dans le paysage de l'UNSS :

Dans le courrier de Madame la Directrice ayant pour objet la lettre de cadrage relative aux conditions d'octroi de la subvention issues du projet sportif fédéral (PSF) de l'UNSS liée à la part territoriale de l'Agence Nationale du Sport (ANS), nous pouvons lire : « Pour 2020, la part territoriale déléguée par l'ANS à l'UNSS est de 1 155 400€ ».

En réponse à une question posée au CA du 19 mai 2020, il nous a été précisé que cette somme n'apparaît pas dans les comptes de l'UNSS puisque c'est l'agent comptable de l'ANS qui envoie la subvention directement aux AS. La somme de 1 100 000 euros apparaissant au budget 2020 est donc la part réservée aux services centraux et déconcentrés de l'UNSS.

Réponse de Madame COSTANTINI : Lorsque ce document sur le budget prévisionnel vous a été présenté, elle informe qu'elle n'avait pas les informations de l'ANS et que les 295.000 qui vont être enlevés de ces 1.100.000, n'apparaîtront pas dans le budget de l'UNSS pour être directement versés aux AS.

Denis LECAMP : Il est important de faire de façon urgente une décision budgétaire modificative puisqu'il y a une réorganisation du budget.

Nathalie COSTANTINI : L'UNSS ne peut pas prendre en charge dans le cadre de l'ANS les déplacements. Il s'agit d'une contrainte. L'UNSS devra donc utiliser autre chose et les AS devront rendre compte de l'utilisation de leurs crédits à l'euro près sur le CERFA dédié à cet usage. Si cet argent n'a pas été utilisé, elles devront le rembourser.

Denis LECAMP demande à ce que ces modifications engendrées par cette nouvelle réglementation puissent parvenir assez tôt aux élus des AS.

Jean-Marc SERFATY, IA IPR EPS, Académie de Créteil : Au regard du propos de Monsieur LECAMP, la question de la formation des professeurs d'EPS est soulevée à cette nouvelle demande de subvention et à une organisation territoriale de l'Etat en train d'être modifiée qui, en janvier 2021, verra des agences nationales du sport à des dimensions territoriales de la région académique. Monsieur SERFATY demande si quelque chose dans la réflexion autour de l'organisation de l'UNSS et de la région académique existe déjà.

Nathalie COSTANTINI : Un interlocuteur référent dans les académies a été désigné par ses pairs face à nos grandes régions pour travailler sur cette mission de l'ANS tant que nos régions ne sont pas organisées en tant que grande région puisque toute l'ANS fonctionne exclusivement par grande région.

Jean-Marc SERFATY demande qui sera en charge de faire l'accompagnement des professeurs d'EPS sur ces nouvelles modalités.

Nathalie COSTANTINI : Dans la première lettre de cadrage du 12 février, une demande a été faite à l'ensemble des cadres pour organiser des formations auprès des personnels sur la partie « compte asso » notamment. Elles se sont réalisées de manière plus ou moins importantes selon les régions. Les contraintes liées à la réflexion de pouvoir obtenir ce financement étaient tellement bien réelles, surtout au moment du confinement, que nos cadres ont eu la capacité de pouvoir faire ces formations qui ont bien eu lieu.

Denis LECAMP : Dans la lettre de cadrage, 4 items permettaient de valider une demande. Or, dans les dossiers « valides » 6 items sont retenus.

49 dossiers ont été déposés et validés avec comme but : Les AS portant un projet en lien avec l'inclusion sportive d'une pratique pour public éloigné.

20 dossiers ont été déposés et validés avec comme but : Les AS portant un projet en lien avec l'inclusion sportive d'une pratique santé.

Il est évident que ces actions sont tout à fait louables et dignes de soutien mais comme cela n'était pas précisé dans la lettre de cadrage elles semblent constituer une inégalité. Comment expliquez-vous cette situation ?

Réponse de Madame COSTANTINI : L'ANS s'est trompée et l'UNSS n'a pas pu enlever les items.

L'UNSS travaille avec l'ANS depuis un temps assez long, et lorsque l'UNSS a commencé à travailler sur ces 6 propositions, elle s'est rendue compte du risque pour les services qui organisaient au bénéfice des AS. L'UNSS et l'ANS se sont alors mis d'accord pour réduire le nombre d'items de façon à ce qu'il n'y ait pas de mise en concurrence entre les associations sportives et les services. Malheureusement l'ANS s'est trompée et lorsque l'UNSS le lui a fait remarquer, cela n'était plus possible, leur plateforme n'étant pas conviviale du tout. L'UNSS a donc dû assumer l'erreur.

Denis LECAMP : Comme l'ANS intègre difficilement la spécificité du sport scolaire, les élus des AS demandent à rencontrer les représentants de l'ANS.

Réponse de Madame COSTANTINI : Elle s'engage à proposer à notre référente de l'associer à un temps d'échanges avec aussi bien les élus des AS que les organisations syndicales.

Andjelko SVRDLIN, représentant le SNEP/FSU :

Nous avons 3 questions :

1 - Quelle liberté des services UNSS pour les thématiques ? Il semblerait que les régions ne pourront plus demander des subventions pour des projets sur la formation Jeunes Officiels, mais ils pourront demander pour les publics cibles par ex : Féminin ou la lutte contre les discriminations ; que les départements pourront demander des subventions pour les publics spécifiques mais plus les régions etc... Si c'est cela, ça va sacrément cloisonner le fonctionnement et rendre le travail des cadres encore plus compliqué.

Réponse de Madame COSTANTINI : L'idée était de ne pas les mettre en concurrence. Sur l'année précédente, 290.000€ avaient été demandés par les service régionaux quand les services départementaux avaient demandé pas moins de 700.000€.

Si l'UNSS leur avait permis d'agir sur toutes les thématiques, le risque était la mise en concurrence au sein d'un même territoire. Malheureusement, il n'y a pas une construction collective sur la totalité des éléments relatifs au sport scolaire dans une académie, et encore moins dans une grande région. Il a donc fallu regarder à quel niveau était pris en compte de manière plus particulière telle ou telle thématique. Il fallait vraiment être sûr que tout soit au bénéfice des AS.

2 – Quelle répartition entre académies ? Quels sont les critères utilisés ? est-ce qu'on divise les sommes par 30, etc.. ?

Réponse de Madame COSTANTINI : Il n'y a pas eu de répartition territoriale. En revanche, l'UNSS s'est assurée que tous les territoires étaient bien servis. Certains territoires n'ont fait que 11 dossiers quand d'autres en ont fait 76. Une fois l'analyse faite des résultats globaux, une réflexion en amont sera nécessaire. Des services se sont d'ores et déjà contraints pour être sûrs d'avoir des dossiers plus conséquents. Mais, au regard des propositions, l'UNSS a été équitable par rapport aux engagements initiaux. Pour chacun des territoires, un pourcentage d'attribution a été établi au regard des demandes faites.

3 - Existe-t-il une fongibilité des fonds des services UNSS vers les AS ?

Réponse de Madame COSTANTINI : La fongibilité existe au sein de la métropole et au sein des DOM, même si au départ les sommes dans les DOM étaient fixes. En revanche, elle ne peut pas exister entre la métropole et les DOM. Si l'argent n'avait pas été utilisé sur les DOM, elle n'aurait pu être mise en place sur la métropole. La fongibilité est complète entre les AS, les services régionaux et les services départementaux.

Après ces échanges, **Didier LACROIX** propose de traiter les questions diverses qui n'auraient pas été traitées jusqu'ici.

VIII) QUESTIONS DIVERSES

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de Versailles :

A propos du dispositif 2S2C :

Etant donné le caractère contradictoire des discours que nous avons entendus d'une part lors du CA du 15 avril dernier par le représentant du ministre de l'EN qui nous annonçait une fin du dispositif à la rentrée de septembre 2020 et d'autre part les annonces du Ministre lui-même qui nous présente le dispositif comme modèle pour l'école de demain, nous souhaiterions que des éléments de réponse nous soient apportés concernant le nombre d'établissements scolaires qui ont mis en place le dispositif sur le territoire. Cette mise en place entraîne-t-elle déjà des difficultés pour les AS quant à leur accès aux équipements sportifs, sachant que les premiers retours sont inquiétants ?

Réponse de Didier LACROIX : Sur la période de mai et juin, ce dispositif a été instauré sur le principe de dédoublement des classes, afin de permettre le respect des distances sanitaires entre les élèves.

Dans ce cadre, des conventions ont pu être signées puisqu'au 4 juillet, le dispositif qui a été mis en place pour la période post-confinement, arrive à son terme. Pour la rentrée prochaine, rien n'a encore été matérialisé. Monsieur LACROIX informe qu'il a déjà animé quelques séances de travail à distance et de concertation de dialogue social avec des représentants des personnels enseignants, qu'une séquence de travail avec les représentants des parents d'élèves a été aussi réalisée et qu'une visio avec l'association des maires de France a eu lieu. Des réflexions sont actuellement en cours. Il y a un travail de préparation de la rentrée. Ce dispositif pourrait être réactivé selon la présence ou non de la covid à la rentrée prochaine. Mais il pourrait évoluer et prendre une autre forme. Il appartient au ministre de s'exprimer sur le sujet.

Mélanie PELTIER se dit inquiète que les équipes d'EPS doivent aménager leurs emplois du temps pour rendre disponible des installations sportives dans le cadre de ce dispositif, en concurrence avec l'école obligatoire que sont les cours d'EPS, et en concurrence également avec les créneaux de l'association sportive. Pourquoi donc mettre en place un dispositif lorsqu'il y a déjà multiples ressources. L'AS l'a prouvé pour tout ce qui est activité dans les établissements scolaires.

Réponse de Didier LACROIX : Dans le dispositif 2S2C, sont représentés le sport, la santé, le civisme et la culture. Il y en a même qui ne sont pas dans l'acronyme qui existe, tel l'enseignement du développement durable. Le champ est donc très large. Il rappelle qu'il est essentiellement focalisé sur le premier degré. Pour l'instant, le dispositif avait pour vocation de permettre tout à la fois le suivi de scolarité d'élèves en charge par l'enseignant et en parallèle la prise en charge d'autres groupes d'élèves qui étaient contraints par l'espace de vie en classe et les distances de sécurité. Un bilan qualitatif a été fait où était interrogée une vingtaine d'inspecteurs d'académie sur le vécu du projet. Il y a beaucoup d'endroits où il a été remonté que lorsque l'on était sur le champ d'activité physique, il s'agissait d'activités de plein air. La concurrence, si elle a existé avec des gymnases, a dû être résiduelle.

Eric OLIVERO, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Versailles :

Rappelle que Monsieur LACROIX a précisé en début de séance que toutes les questions dans les déclarations liminaires seraient abordées durant cette AG.

Il lui semble donc qu'une clarification a été évoquée de la part de notre inspection générale sur cette question et souhaite à ce sujet une position claire et officielle de l'IG.

Bernard ANDRE, IGESR Groupe de l'EPS : Dès le début de la mise en place de ce dispositif, l'IG a été consultée et a fait des propositions qui n'ont pas forcément été retenues.

Par rapport à la première note écrite par la DGESCO et le groupe constitué, l'IG avait donné des orientations un peu différentes sur le pilotage. Par la suite, une proposition très claire au sein du groupe a été faite à la doyenne de l'IG pour proposer une mission urgente dès la rentrée afin de se pencher sur le problème et prendre en compte la problématique 2S2C à la fois comme un des 4 espaces proposés dans le cadre de la covid mais aussi de sa continuité ou non. La politique du ministre est adoptée. Cependant, il est de notre métier de conseiller le ministre et son cabinet pour être au plus près des différents partenaires dans laquelle

l'IG a fait une proposition de mission. Toutefois, l'IG pense que le dispositif n'a pas été tout à fait clair au niveau de la communication surtout. La doyenne du groupe de l'EPS écrira d'ailleurs peut-être un article à faire paraître pour donner un point de vue très large sur la problématique des dispositifs sportifs au-delà du 2S2C. L'IG a proposé de faire une mission dès le mois de septembre. Monsieur ANDRE souligne que dès le départ, l'IG a positionné l'AS comme le guichet unique qui doit faire le lien entre l'éducation physique et sportive et tous les partenaires avec lesquels l'IG peut travailler.

Gil BOISSE, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie d'Orléans-Tours, remercie pour la réponse de Monsieur ANDRE qui parlait d'éthique en terme de responsabilité.

Il avoue que l'ancien directeur national de l'UNSS, lui-même IG EPS aujourd'hui, a eu des prises de paroles qui vont totalement à l'encontre de ce qui vient d'être déclaré, avec entre autres une remise en question du système français en expliquant même que le système américain est même presque le meilleur.

Il a par ailleurs bien noté la main tendue de l'IG pour pouvoir avoir des échanges avec les élus des AS. Même s'il entend bien une certaine réserve sur les propos et l'engagement à venir, il n'arrive pas bien à se projeter sur la prochaine rentrée scolaire.

Bernard ANDRE rappelle que les propos qu'il vient tout juste d'évoquer, sont ceux partagés avec la doyenne au sein du groupe, mais parfois avec des controverses. L'IG est missionné pour accompagner la politique du ministre.

Loïc DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Lille :

A propos des sportifs de haut niveau :

Les dernières directives émanant de la DEC (Direction des Examens et Concours) concernant les remaniements liés à la crise sanitaire pour les examens 2020 ont créé une injustice entre les élèves de LGT et les élèves de LP en ce qui concerne la possibilité d'obtenir une note d'épreuve facultative en EPS. En effet, les élèves inscrits en SHN en LGT ont obtenu automatiquement la note de 16/20 à l'épreuve physique et, au vu de la neutralisation de l'épreuve orale, la note de 20/20. De leur côté, de par l'annulation pure et simple de ces épreuves, les élèves de LP ont vu réduite à néant leur possibilité de se voir attribuer une telle note. « Simple erreur » de l'administration relevée par un collègue de LP attentif pour ses élèves - qu'il suit depuis plusieurs années au travers des championnats de France Aviron Indoor- ou bien injustice incompréhensible discriminant les élèves de LP alors que les dynamiques créées par la création de championnats de France UNSS spécifiques LP semblent intéressantes sur ce public ?

Nous, élu(e)s des AS, vous remercions de nous fournir des éléments de réponse concernant cette différence de traitement, ou bien de nous rassurer quant à l'erreur commise en nous assurant qu'elle a pu être corrigée et qu'au final, les élèves n'ont pas été lésés.

Réponse de Didier LACROIX : Cette question est déjà parvenue au sein du service de la DGESCO qui a compétence sur les examens. Il ne s'agit pas d'une erreur et informe de la complexité du sujet. Certes, le programme d'EPS est commun mais chaque baccalauréat fait l'objet d'un règlement d'examen propre. Les modalités de l'examen en LP sont différentes de celles de l'examen en enseignement général et technologique parce qu'elles passent par des épreuves facultatives ponctuelles. Or, celles-ci n'ont pas pu se tenir avant la mi-mars. Il n'y a donc pas eu de notes, pas seulement pour l'EPS, mais aussi pour l'ensemble des examens qui fonctionnaient avec l'organisation de ces épreuves ponctuelles, quelle que soit la discipline. La décision a donc été prise de les neutraliser.

Réponse de Bernard ANDRE : Il rappelle que l'IG s'est battue pour une équité des élèves de la voie professionnelle. Il n'a pas été possible de faire des mesures d'exception pour l'EPS au regard des autres disciplines touchées par ces épreuves ponctuelles facultatives qui n'existent pas. Il a fallu l'expliquer aux élèves. Cette décision est vraiment liée au contexte actuel et à la covid. Il faut aussi bien rappeler que la certification a changé. Monsieur ANDRE rappelle l'organisation, l'année prochaine, d'un nouveau baccalauréat, dans 2 ans d'un nouveau baccalauréat professionnel, et pour l'année prochaine d'un nouveau CAP également, tout corps d'inspection confondu. Dans ce cadre-là, plus d'options ponctuelles existeront. Les nouveaux textes parus tant pour les programmes que pour la certification n'offrent plus la possibilité aux

élèves de présenter une épreuve d'option ponctuelle. Désormais, ce sera de l'enseignement optionnel qui doit s'enseigner et être évalué dans le contrôle continu dans la voie générale et technologique. Pour la voie professionnelle, il ne sera plus possible de valider ce qui était possible actuellement puisque l'option ponctuelle permettait de valider le haut-niveau du sport scolaire et celui des sportifs de haut-niveau.

Nos textes ont un peu anticipé pour les sportifs de haut-niveau, puisqu'il s'agissait de la question initiale.

Pour les sportifs de haut-niveau, l'IG a prévu dans le texte au baccalauréat que, dans l'une des 3 épreuves de terminale, une note sera neutralisée à 20/20, pour valider la spécialité de l'athlète de haut-niveau.

Ensuite, une offre de programmation ou d'épreuves sera conseillée en complément de la spécialité du sportif de haut-niveau. Mais, il ne pourra plus valider de podium, et ne pourra pas valider son sport de haut-niveau ailleurs que dans la note du baccalauréat.

Cela sera désormais plus possible pour les élèves de la voie professionnelle. Les textes évoluent, comme la certification. Cependant, un énorme travail est réalisé avec Jérôme TEILLARD et Parcoursup. Il est fondamental pour l'IG de réfléchir sur les problématiques de Parcoursup qui permettent de bien mettre en évidence le parcours du candidat dans le cadre de la fiche avenir, de bien prendre en compte également tout ce qui concerne son projet de formation motivé et d'indiquer tout le parcours de l'élève sportif, pour faire ressortir dans Parcoursup toute une réflexion autour de ce que l'élève aura validé, soit en tant que jeune officiel, soit en tant que jeune organisateur et surtout, soit en tant que sportif scolaire, en section sportive scolaire, son implication dans le cadre de l'AS, comme ses résultats obtenus.

Dès cette année, et comme Parcoursup n'est pas terminé, cette fiche avenir, ce projet de formation motivé sont pris en compte de manière qualitative. Il y a même une rubrique pour valoriser les centres d'intérêt du candidat.

Mehdi HENNOUNI, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers :

A propos des conditions de rentrée :

Le sport scolaire lors du dernier trimestre de cette année scolaire n'a malheureusement pas été épargné. Bon nombre de championnats d'académie et par voie de conséquence de championnats de France ont été annulés ces derniers mois.

Au niveau des districts, plus aucune rencontre sportive n'a eu lieu depuis le 16 mars. La rencontre sportive étant au cœur de l'UNSS, il nous paraît important que ces rencontres reprennent au plus vite, dès septembre si le protocole sanitaire le permet. Or, avec la mise en place des cours à distance durant la période de confinement, nous avons quelques inquiétudes.

En tant qu'élus des AS, nous avons émis des réserves lors de l'entrée des échecs au sein des compétitions UNSS, notamment par rapport à son intérêt en termes de motricité et de dépense énergétique. D'autre part, le CIO a qualifié de prématurée l'entrée du e-sport lors des JO de Paris 2024. Mais d'autres organisations font pression pour que cette activité qui regroupe plus de 450 millions d'adeptes à travers le monde, s'implante dans les grands événements sportifs.

A l'heure où tous les voyants sont au rouge en ce qui concerne l'augmentation de la sédentarité chez les jeunes et ses conséquences néfastes sur la santé (obésité, maladies cardio-vasculaires), nous resterons vigilants pour que les rencontres sportives en présentiel perdurent au sein de l'UNSS.

Pouvez-vous nous assurer que l'orientation choisie par l'UNSS à la prochaine rentrée scolaire va bien dans le sens d'une organisation de rencontres sportives régulières, et ne fera pas la part belle à l'isolement des associations sportives et à l'utilisation récurrente des outils informatiques ?

Monsieur HENNOUNI se dit aussi choqué par rapport aux propos de Monsieur SERFATY et sur les nombreuses absences des enseignants d'EPS durant les championnats UNSS. Il rappelle que bon nombre d'entre eux ont lieu encore le samedi, voire pour certains le dimanche. Il tient à souligner que la question ne se pose pas de la même manière lorsque des enseignants EPS sont absents pour raison médicale durant 15 jours sans être remplacés, que lorsqu'ils sont appelés à suivre une formation sur le numérique.

Enfin, Monsieur LACROIX a évoqué en début d'AG une possibilité d'avoir un intranet pour que les élus des AS puissent communiquer. Monsieur HENNOUNI souhaite des précisions à ce sujet.

Réponse de Didier LACROIX : Il souhaite trouver des leviers permettant de meilleures communications des informations. Il faudrait en effet trouver un outil qui puisse permettre la fluidité de l'information.

Sur l'absence des enseignants, l'intervention visait simplement à trouver le juste équilibre entre toutes les obligations de service public et toutes les injonctions du système.

Réponse de Bernard ANDRE, IGESR Groupe de l'EPS : Il faut rendre davantage lisible à l'extérieur la discipline de l'EPS. Il faudrait mieux présenter l'éducation physique et sportive de la maternelle au baccalauréat. Si l'on veut préserver cette chance unique d'avoir à notre disposition une association sportive avec l'engagement des enseignants, et avec un véritable engagement associatif, il est fondamental de mieux communiquer sur le lien entre l'EPS, l'AS et l'UNSS.

Réponse de Jean-Marc SERFATY, IA IPR EPS, académie de Créteil : Il ne peut ignorer les remontées de terrains des chefs d'établissements. Il faut pouvoir se dire les choses en AG et tient à rappeler qu'il mettait ce propos en tension avec l'augmentation des championnats et des festivals qui allaient venir impacter encore plus l'animation en périphérie de ce qui est obligatoire dans la mission, que sont les 17 heures d'enseignement. Il remet en question la lisibilité de l'EPS. Il faut stratégiquement qu'au sein de l'AG, les bonnes questions soient posées pour être encore meilleur dans l'anticipation et dans l'explicitation.

Eric OLIVERO, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Versailles : Il faut que la profession reprenne confiance car elle a quelques inquiétudes et il y a des signes d'alerte qu'il est important de souligner et d'entendre.

Bernard ANDRE : Il faut militer pour l'UNSS et cette association sportive qui est unique.

Réponse de Philippe DEKEYSER sur le e-sport : Il n'y a aucune inquiétude à avoir sur l'introduction du e-sport. Les moyens informatiques seront beaucoup utilisés pour les évaluations QCM par exemple, mais certainement pas le e-sport.

Réponse de Nathalie COSTANTINI : Le mouvement sportif fédéré perd de son intérêt pour la jeunesse au profit des pratiques notamment autonomes. Il faut travailler sur l'engagement associatif pour montrer aux jeunes les avantages dans le cadre d'une pratique fédérée et ceux dans le cadre d'une pratique autonome. Dans les familles, on se rend compte qu'il y a énormément de jeunes qui pratiquent le e-sport. Simplement on prend aujourd'hui conscience que les jeunes qui pratiquaient du e-sport, pratiquaient aussi du sport. Maintenant le e-sport a pris une telle place qu'il n'y a plus de temps pour la pratique sportive. Notre rôle en tant que structure en lien avec l'école est d'expliquer pourquoi la pratique sportive vaut mieux que le e-sport. Il est vraiment important de ne pas mettre complètement de côté cette réflexion. Il faut avoir une expression claire de ce qu'est le e-sport pour que la pratique sportive ne soit pas mise en concurrence avec le e-sport.

Didier LACROIX propose que l'on passe aux questions du SNEP car quelques-unes ont été répondues en cours de séance alors que d'autres sont peut-être en suspens. Il donne la parole au SNEP/FSU.

Andjelko SVRDLIN, représentant le SNEP/FSU, souhaite rebondir sur le dernier point du débat. En effet, les contraintes qui pèsent sur les différents niveaux de fonctionnement dont celui du sport scolaire ne sont pas des faux problèmes. Il faudrait recruter bien davantage de TZR d'EPS de façon à pallier aux remplacements de courte durée des enseignants dans les établissements scolaires. Si l'on avait des programmes disciplinaires beaucoup plus proches de ce qui se pratique dans le cadre du sport scolaire, la lisibilité de notre discipline serait considérablement améliorée.

Sur la « relance des AS » à la rentrée : Dans le rapport des Comptes annuels (au paragraphe « Vérifications spécifiques » page 3) est indiqué : « S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes ».

Le SNEP-FSU attend que les économies réalisées en raison de l'arrêt des activités organisées par l'UNSS pendant la période de crise sanitaire, la conduisent à faire un geste pour les AS au travers de dispositions exceptionnelles : augmentation du taux de remboursement des transports, gratuité de certains transports, dotation exceptionnelle financière ou en matériel, etc.

Réponse de Philippe DEKEYSER : On voudrait donner plus de moyens à toutes les AS. Néanmoins, il informe que les crédits d'animation ont doublé en 8 ans grâce aux changements de prestataires informatiques. Il est

donc souhaitable de cadrer le prix de base sur un championnat de France, pour ne pas laisser une liberté totale à chaque service de faire le prix d'hébergement- restauration.

Il souligne que l'UNSS n'est pas sûre de pouvoir obtenir la dernière partie de sa subvention.

Concernant le point d'étape sur le dossier de l'UGAP :

L'obligation faite aux directeurs de service de passer par l'UGAP pour l'approvisionnement en fournitures fongibles, en services et en prestations, semble se mettre en place. Au-delà des problématiques de délais et de rythme de livraison, des volumes conséquents à stocker, et des difficultés de souplesse inhérentes au calibrage de notre activité, la généralisation de ce mode de fonctionnement questionne l'ancrage territorial des services en tant qu'acteurs du dynamisme économique local.

Le passage par l'UGAP est-il devenu incontournable ?

Quels sont les types de marchés sur lesquels l'UGAP est en appui de l'UNSS ?

Les transports font-ils partie des lots négociés dans le cadre des marchés nationaux ?

Si c'est le cas, le marché négocié nationalement intègre-t-il le réseau des transporteurs locaux ?

Si l'UGAP offre un certain nombre de garanties en matière d'honorabilité des prestataires, la centralisation d'un système qui fonctionne sur la créativité et la réactivité locales, notamment en matière d'engagement des AS sur des événements, est génératrice de contraintes supplémentaires dans la conception et la mise en œuvre des PRDSS et PDDSS.

Réponse de Didier LACROIX : L'UGAP offre une garantie juridique qui permet à la fois d'assurer ses achats avec l'esprit libre en matière de respect des règles de marché public et de pallier d'éventuelles interrogations concernant la non maîtrise de ces procédures d'achats souvent complexes.

Réponse de Sean GANDRILLE, Directeur du service juridique : L'UNSS est considérée comme une fédération. Elle est financée par des fonds publics. Les instances de l'UNSS sont dirigées en partie par des fonctionnaires. A ce titre, l'UNSS est obligée de respecter le code du marché public. Ce sont beaucoup de contraintes qui pèsent sur le terrain. Le choix a été fait après consultation de la DGESCO de passer par l'UGAP pour respecter le code des marchés publics car son non-respect implique un risque pénal si l'UNSS ne rationalise pas l'ensemble de ses achats. On est vraiment dans une contrainte juridique et le risque de contentieux peut être très élevé. L'UGAP est une centrale d'achats qui a déjà passé des contrats avec des prestataires. L'UGAP assure le risque de contentieux en cas de soucis. La question des transports a été momentanément sortie de l'UGAP. Un groupe de travail piloté par l'UGAP avec des directeurs régionaux et départementaux a donc été créé pour réfléchir à l'ensemble de ces problématiques. Les transporteurs locaux ont tous été répertoriés par l'UGAP. Le travail de l'UGAP est de pouvoir travailler avec eux à partir du moment où ils respectent un certain cahier des charges que sont la sécurité, le contrôle technique du véhicule, les normes anti-pollution... Il s'agit d'une véritable contrainte juridique qui pèse sur la structure.

Question du SNEP adressée à la DGRH : Recrutement des cadres UNSS

Lors du CA du 19 mai dernier, il nous a été dit qu'une nouvelle note de service était en construction. Pouvez-vous nous dire où en est cette note ? Nous rappelons que le SNEP-FSU est prêt à rencontrer vos services afin d'échanger sur l'amélioration des procédures de recrutement.

Réponse de Philippe DEKEYSER : Le recrutement a été fait dans quasiment tous les départements pour les postes vacants. Les procédures de recrutement sont suivies et un lien est établi entre la DGRH et la direction nationale de l'UNSS

Le SNEP fait savoir qu'il est preneur d'une note par le service.

Sur les sections sportives scolaires

Cette question s'inscrit en prolongement de celle déjà posée lors du COPIL PNDSS. Deux raisons la motivent.

- 1) Une nouvelle circulaire relative aux sections sportives scolaires vient d'être publiée. Les sections sportives sont désormais différenciées entre les sections scolaires et les sections d'excellence sportive.
- 2) L'expérience collective, issue de plusieurs années de fonctionnement en deux types de championnats différents (établissement et excellence), montre que, malgré la volonté de préserver l'égalité des chances par l'instauration même des deux championnats cités, de nouvelles inégalités existent. Dans le championnat « excellence », nous pouvons distinguer les structures adossées sur des clubs de haut niveau ou presque, de celles conventionnant avec des structures associatives aux moyens de fonctionnement plus modestes. Les écarts peuvent être assez flagrants. Au sein même des championnats

« établissement » existent des AS conventionnant avec des clubs et celles qui fonctionnent en autonomie totale. Les écarts de niveau peuvent parfois être très considérables.

Nous vous interpellons donc afin d'envisager une première réflexion, sous forme d'un groupe de travail, autour d'une possibilité de proposer un troisième niveau de championnat UNSS qui permettrait d'améliorer l'existant sous un angle de l'égalité des chances.

Réponse de Philippe DEKEYSER : Sur les différences de niveaux en équipes d'établissements, les AS qui bénéficient de tous les titres, vont être listées dès la rentrée de septembre avec les directeurs des services départementaux, pour être obligées à aller en excellence. En revanche, sur les sections d'excellence sportives, l'UNSS n'a ni les moyens humains d'organisation, ni financiers d'organiser un troisième niveau de compétition, d'autant plus que s'il fallait intégrer les sections d'excellence sportives, elles ne sont à ce jour pas encore répertoriées pour la rentrée prochaine. On ne sait pas non plus dans quel sport elles seront implantées. Dans chaque fiche sport, il rappelle que le premier paragraphe permet à chacun d'organiser ces compétitions établissements ou excellence de la manière définie en CMR. Il faudrait réduire le format des championnats d'excellence.

Réponse de Bernard ANDRE : Un texte a été réécrit concernant les sections sportives scolaires, les sections sportives d'excellence et un troisième texte sur les sportifs de haut niveau va paraître. Il s'agit d'un grand schéma régional d'accès de parcours sportif, d'accès aux sportifs de haut niveau. Il a été décidé de créer cette échelon de pré-filière après plusieurs échanges.

Après les sections sportives scolaires, il existait toujours un certain nombre de sections qui étaient largement au-dessus du niveau d'excellence. A la rentrée prochaine, un copil va donc être réuni. Pour les sections sportives scolaires, le cahier des charges n'a pas beaucoup bougé et le certificat médical n'est pas nécessaire. Pour les sections d'excellence sportives, le cahier des charges est à construire localement en académie sous la responsabilité du recteur, mais il appartient au monde sportif fédéral ligue de déterminer les élèves qui appartiendront à ces sections d'excellence sportives sous l'autorité du recteur avec l'accompagnement des athlètes. Des aménagements à la carte scolaire sont aussi prévus. Cela concerne les élèves de l'école primaire jusqu'au baccalauréat puisqu'on a des sports à maturité précoce en gymnastique, patinage artistique... Monsieur ANDRE soumet au milieu sportif la possibilité d'organiser pour ces jeunes un challenge spécifique qui pourra être rendu lisible sur parcourup mais tient à souligner qu'aucune section sportive d'excellence n'existe aujourd'hui au mois de juin.

Les premières sections d'excellence sportives ne verront le jour qu'à la rentrée 2021/2022. Le recteur a aussi un plan de formation en lien avec ses Dasen. Il faudrait vraiment que l'UNSS soit associée à ce projet pour dire que même à ce niveau d'engagement élite, l'école est présente.

Le SNEP/FSU est preneur de ces instances de travail.

Denis LECAMP, enseignant d'EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers :

A propos du budget 2020 :

Pouvons-nous avoir un état des finances en cours ? En effet, au vu de la situation sanitaire, des subventions ont-elles été revues à la baisse par certains organismes ? Les dépenses prévues ont-elles toutes été effectuées ? Dans quels chapitres avez-vous prévu de réinjecter ces sommes non utilisées ?

Réponse de Philippe DEKEYSER : Les sommes totales des subventions n'ont pas été encore versées à ce jour. Aujourd'hui, seuls 55% des crédits d'animation ont été versés aux services régionaux. Cela pourra être évoqué avec plus de certitude lors du prochain CA.

IX) Clôture par Didier LACROIX

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur LACROIX remercie l'assemblée. La séance est levée.